

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU 6 Février 2024

L'AN deux mille vingt-quatre  
CONVOCAION du 30 Janvier 2024

A 18 H 00

Elus

	Président	
Didier CODORNIU		x
Michel CAREL	x	
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE		
Sylvie FERRASSE	x	
Joseph GIMENEZ	x	
Marie Lou LAJUS	x	
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE		
Alexia LENOIR		

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	x
Laurent CAVAILLE	x	Didier GASS	
Christophe GASTON		Roland LARIPPE	
Hugues MARTIN	x		
Charlotte MOLLIEIX		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	x
		Alain SOLER	
Daniel REYNE	x	Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par le Président, Didier CODORNIU

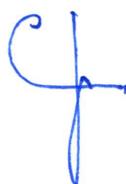
## OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2023

Monsieur le Président présente le compte rendu du Comité Directeur du 13 Décembre 2023.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,  
Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

APPROUVE le compte rendu du Comité Directeur du 13 Décembre 2023  
AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de  
cette délibération

Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
GRUISSAN, le 07/02/2024



## OFFICE DE TOURISME

### COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 13 Décembre 2023

#### Présents

Elus		Personnalités Qualifiées Titulaires		Personnalités Qualifiées Suppléantes	
Didier CODORNIU, Président				Xavier GALAN	X
Michel CAREL	X	Edyr BELHABCHI	X	Eric MATTEI	
Jean Baptiste BESSE		Laurent CAVAILLE	X	Didier GASS	X
Benjamin PARRA		Christophe GASTON	X	Roland LARIPPE	X
Marie Anges FUENTES		Hugues MARTIN	X	Bernard PUEYO	
Jean Marie LAVOUE	X	Charlotte MOLLIEIX		Jean Pierre DOOGHE	X
Sylvie FERRASSE	X	Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	X
Joseph GIMENEZ	X	Hugues PASTUREL	X	Alain SOLER	X
Marie Lou LAJUS	X	Daniel REYNE		Louis LABATUT	X
Julie BEHLERT		Bénédicte STOLL	X	Véronique ANDRIEU	
Charlotte ESPITALLIE					
Alexia LENOIR	X				

**Secrétaire de séance**, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

**Quorum** : atteint, le Comité Directeur est présidé, en l'absence du Président, par le 2ème Vice-Président, Michel CAREL

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude MERIC

**Assistent sans voix délibérative** : Mesdames Christine MARTIN, Marie Claude NICLOT et Stéphanie BAERENZUNG, Monsieur Alain COMBRES

Le quorum étant atteint (16 membres titulaires ou représentés siègent avec voix délibérative)

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 18 h 00.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 Octobre 2023**

Monsieur le Vice-Président présente le compte rendu du Comité Directeur du 18 Octobre 2023.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abs-tention APPROUVE le compte rendu du Comité Directeur du 18 Octobre 2023 et AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à la modification de l'article R 133-15 du Code du Tourisme par le décret 2015-1002 du 18 Août 2015, la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC, par le Directeur est alignée sur les dispositions de l'article L2312-1 du Code Gé-néral des Collectivités locales.

À la suite de la commission des finances du 5 Décembre 2023, il est présenté au comité de di-rection les perspectives de l'excédent de l'exercice du budget pour l'année 2023 et les perspectives à venir pour 2024. Un débat s'instaure entre les membres du comité de direction.

Ce débat s'inscrit, comme l'an passé, dans un contexte général difficile dû à une inflation importante du coût de la vie, de l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie, des coûts salariaux humains et ce, malgré l'amélioration de nos activités.

Nous continuons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, hors de l'impact d'actions pour faire face à des travaux ou missions non prévus et ponctuels.

Nous traiterons donc dans ce DOB, du Budget Général de l'OT regroupant l'Animation, la Promotion, l'Accueil, le Palais des congrès, la Boutique et les 2 budgets annexes que sont le Port de Plaisance et activités nautiques et L'Espace Balnéoludique.

### I ) Masse salariale (charges de personnel et taxes sur salaires)

Nous traiterons de manière distincte, la masse salariale car elle concerne toutes les catégories de personnel même si elles sont assujetties à 3 Conventions Collectives différentes. Les remarques apportées dans ce DOB étant identiques pour chaque domaine et nous mettrons l'accent sur les particularités.

L'Office de Tourisme emploie, à fin d'année 2023, 47 salariés en contrats à durée indéterminée (46 en 2022) avec au Port de Plaisance, l'embauche de 2 personnes : Christian Leonetti et Christophe Santa-Catalina pour le Port de Plaisance (passage de CDD en CDI) pour remplacer Patrice Forant à la suite d'une rupture pour inaptitude et au départ de la retraite de Georges Marco. Chiara Grassaud et Noémie Biquet nous ont rejoint en tant qu'apprenties dans la communication, une à l'OT et l'autre au Port pour aider Marie Claire Kircher dans le cadre notamment des 50 ans du Port

A l'Office de Tourisme, Julie Lauret, en CDD de remplacement de Sandrine Ricard depuis mai 2022, est embauchée en CDI à partir de 1<sup>er</sup> avril 2023. Christine Martin, dans le cadre du cumul emploi-retraite, nous a fait part de sa démission, avec une issue variable en fonction du recrutement de son(sa) successeur(e) et quittera vers juin 2024 pour laisser la place, après tuilage, à son (sa) remplaçant(e) qui est en phase de recrutement depuis Juillet 2023.

La mairie nous a mis à disposition Thibaud Rassié au Palais des Congrès pour absorber en partie les heures supplémentaires effectuées par l'équipe du Palais dont un très grand nombre est imputable à la vie associative.

A l'Espace Balnéoludique, Casteils Myriam, Masseur Bien-être, est en congés de maladie longue durée depuis janvier 2023. Nathalie Taillade qui a repris son poste à mi-temps thérapeutique depuis novembre 2022 est à nouveau en maladie longue durée depuis le mois de mai 2023. Guerrero Quentin nous a rejoint en tant qu'apprenti MNS depuis septembre 2023 pour une durée d'un an.

Répartition par services : 15.50 au Port, 12.71 à l'espace Balnéoludique, 14.45 à l'animation/promotion/accueil, 4.60 à la Direction Générale et 38 saisonniers en CDD correspondant à 143.32 mois de travail soit 11.94 équivalents Temps Plein dont : 9 au Port (+1) soit 3.30 ETP, 21(-4) à l'espace Balnéoludique (6.10 ETP), 8 (-1) au budget général 2.54 ETP)

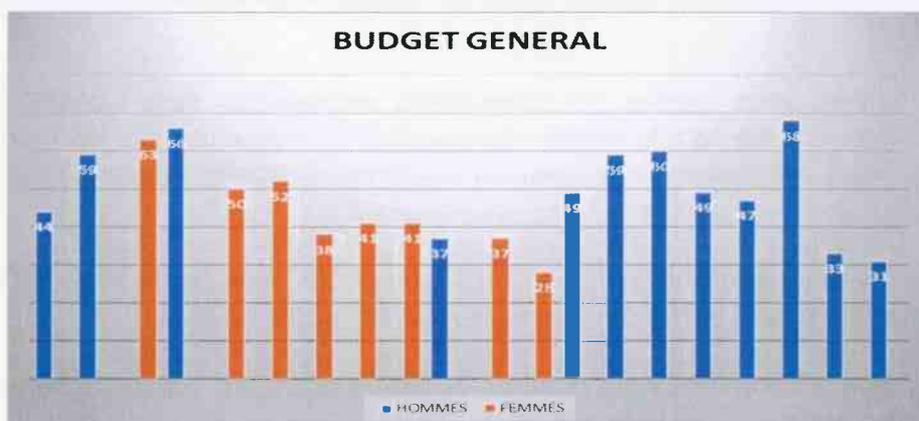
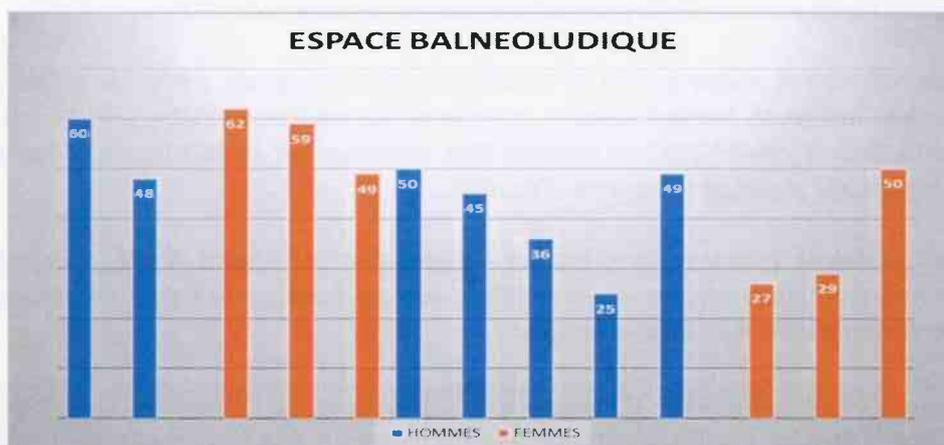
	2019	2020	2021	2022	2023	%
<b>Port</b>	995 327	1 030 018	1 081 789	1 133 798	1 204 267	<b>6,22%</b>
<b>BG</b>	800 577	847 647	887 522	846 991	770 299	<b>-9,05%</b>
<b>Balnéo</b>	856 699	628 044	765 016	952 806	984 804	<b>3,36%</b>
<b>Masse Salariale Globale</b>	<b>2 652 603</b>	<b>2 505 709</b>	<b>2 734 327</b>	<b>2 933 595</b>	<b>2 959 370</b>	<b>0,88%</b>

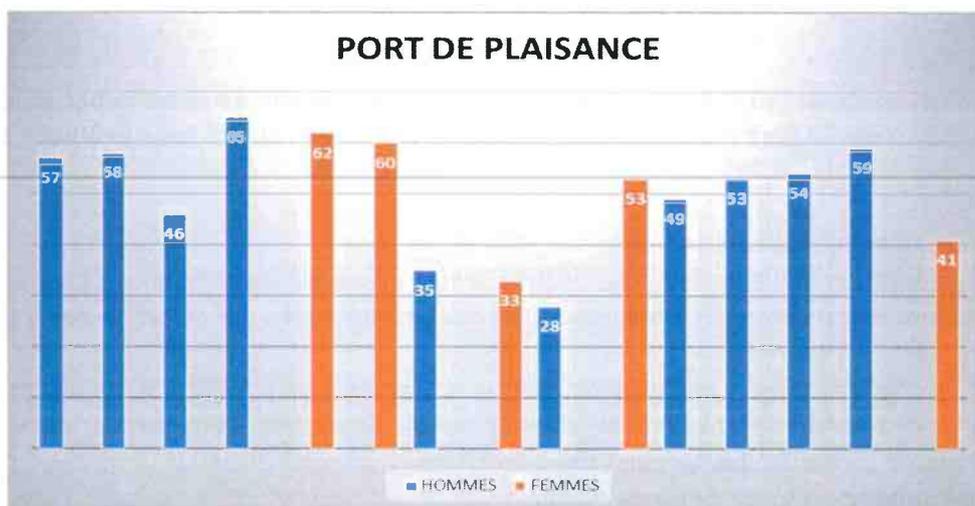
Sur cet exercice 2023, l'augmentation de la masse salariale est 0.88 % par rapport à l'exercice 2022 (pour le Port + 6.22 %, +3.36 % pour la Balnéo et -9,05 % pour le Budget Général).

Elle résulte de plusieurs facteurs :

- Augmentation moyenne annuelle de 3.81 % sur l'ensemble du personnel (CCN du port) suite à accord entreprise sur l'uniformisation de l'augmentation la plus favorable des 3 CCN (CD du 9/2/22)
- Impact de la refacturation des personnels du BG affectés de la Direction Générale (5 Personnes) à chaque établissement, dont la clé de répartition s'effectue au prorata du temps de travail de chaque personne concernée.
- Indemnités de retraite de Georges Marco
- Baisse de la provision de CET (le DG étant reconnu contrat public, il n'y a plus lieu de provisionner ses congés)
- En 2022, Indemnités de départ à la retraite de Viviane, 100% salaire d'Alain Albert pendant 6 mois et 100 % salaire de Christine Martin pendant 10 mois.

### Pyramide des âges





### Perspectives Exercice 2024 :

Pour l'Espace Balnéoludique, nous sommes toujours à la recherche d'une Masseuse Bien être-Accueil pour remplacer Chevalier Florine qui nous a quitté en 2020.

Après un retour à mi-temps thérapeutique en novembre 2022, depuis Mai 2023, Nathalie Taillade est à nouveau en arrêt longue maladie sur préconisation du SIST.

Nous courrons le risque qu'elle ne veuille plus travailler à son poste car le face à face avec la clientèle l'indispose. Myriam Casteils, dans le même cas que Nathalie Taillade, est en arrêt de maladie depuis janvier 2023 et pourrait être reconnue par le SIST inapte à son poste, suite à une inaptitude physique (problème d'épaule).

Pour l'Office de Tourisme, avec la mise à disposition de Thibaud Rassié, nous espérons réduire le nombre d'heures supplémentaires effectuées par l'équipe du Palais. Eric Hugouvieux (PdC) a reporté son départ à la retraite en 2024.

Nous espérons embaucher un(e) candidat(e) d'ici la fin de l'année ou tout début 2024 pour remplacer Christine Martin (Directrice Administrative et Financière) afin qu'il (elle) soit opérationnel(e) avant son départ. Christine Martin a proposé, en accord avec la Direction, de rester jusqu'à fin juin 2024 afin de clôturer les comptes 2023. Le recrutement est en cours via le Cabinet Randstad.

Pour le Port, nous n'avons pas d'importants mouvements dans l'effectif, à part l'embauche d'une apprentie pour le service « Communications » pour un an à partir d'octobre 2023, pour participer à la gestion de l'évènement des 50 ans du Port et autres tâches de communication.

À la suite de l'accord d'entreprise sur l'augmentation CCN, nous serons amenés à budgéter 5% d'augmentation sur la base brute des salaires payées en 2023 en 2024.

Concernant notre contrat collectif de Santé, PREVIFRANCE, les cotisations seront augmentées de 20% à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Cette augmentation tient compte de la dérive de la consommation médicale nationale prévue en 2024, de l'ensemble des diverses mesures règlementaires ainsi que du Plan de Financement de la Sécurité sociale 2024 ainsi que l'équilibre budgétaire entre dépenses et recettes de l'ensemble de nos trois établissements

Pour mémoire, cela représente environ 13 000 € dont 80% sont pris en charge par l'employeur.

En 2023, nous avons eu moins de difficultés à recruter du personnel saisonnier comme la plupart des commerces. Nous avons revu à la hausse les salaires des MNS saisonniers, comme indiqué dans le DOB 2023.

Notre demande d'augmentation des salaires des 3 cadres chefs de services n'a pas été acceptée par le Président, comme nous l'avions proposé dans le DOB 2023.

Nous avons fait d'importants efforts de revalorisation salariale depuis 4 ans pour l'ensemble du personnel, qu'ils soient collectifs ou individuels, en revanche les 3 cadres opérationnels (OT, balnéo et Port) qui, hormis la variation du point n'ont rien obtenu depuis plus de 10 ans. Il semble logique, compte tenu de leur investissement sans faille et des résultats réels et indiscutables, qu'une prise en compte lors de l'exercice 2024 soit faite.

L'OT n'a pas de grille de salaire comme les collectivités, mais des conventions collectives qui ne prévoient pas de progression automatique, inconvénient du statut privé.

De plus, l'année 2024 sera marquée par le départ du directeur général actuel, étant en obligation de faire valoir ses droits à la retraite, car en tant que contractuel de droit public, il ne pourra aller au-delà de fin mars 2024 (limite d'Age : 67 ans).

Toutefois, compte-tenu de l'article L556-3 du Code de la Fonction Publique précisant « la limite d'âge est reculée d'un an pour tout fonctionnaire ou contractuel qui, au moment où il atteignait sa cinquantième année, était parent d'au moins trois enfants vivants, à condition qu'il soit apte à l'exercice de ses fonctions » et étant dans ce cas, en accord avec le Président, le directeur général cessera ses fonctions au 30 juin 2024.

Il assurera une période de transition avec son futur successeur dont la procédure de recrutement est en cours.

Selon le principe en cours à l'OT depuis l'origine où les CP acquis en année N sont consommés en N+1, pour assurer les grands événements du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et un tuilage avec le futur successeur ainsi que sa présence lors des vacances de la DAF en Février et Mars (solde des CP dus), en accord avec le Président, il ne prendra pas de congés payés tout au long du premier semestre 2024 (congés 2023 et acquis 2024) lesquels seront monétisés lors du solde de tout compte, en même temps que le CET.

Son contrat de travail actuel se poursuivra aux mêmes conditions pour cette prolongation de 3 mois (indice 8955, inchangé depuis le 01/10/2016).

Nous aurons une augmentation des dépenses de charges du personnel sur le Budget Général à la suite de la période de tuilage de 6 mois de la Directrice administrative et financière et celui du DG.

La masse salariale prévisionnelle estimée sera de 3 103 K€ pour 2024, soit une augmentation ponctuelle de 5% pour l'exercice 2024.

## EFFECTIF OFFICE DE TOURISME 2023

OFFICE DE TOURISME :			
MISSION	Qualification	NOMBRE	POURVUS
CHARGE D'ANIMATION ADMINISTRATIF	AGENT MAITRISE	1	0,7
CHARGE D'ANIMATION OPERATIONNEL	AGENT MAITRISE	1	1
ASSISTANTE DE DIRECTION	AGENT MAITRISE	1	1
RESPONSABLE COMMUNICATION	AGENT MAITRISE	1	1
ADJOINT DE DIRECTION	CADRE	1	1
AGENT D'ACCUEIL	EMPLOYE	1	1
CONSEIL.SEJOUR CHARGE ADMINIST	EMPLOYE	1	1
CONSEILL.SEJOUR-MARKETING	AGENT DE MAITRISE	1	1
GESTIONNAIRE DE PAIE-COMPTABLE	AGENT DE MAITRISE	1	1
AGENT ADMINISTRATIF-COMPTABLE	EMPLOYE	1	1
DIRECTRICE ADM ET FINANCIERE	CADRE	1	0,6
DIRECTEUR GENERAL	CADRE	1	1
SECRETAIRE ANIMATION	EMPLOYE	1	1
RESPONSABLE ACCUEIL ET QUALITE	AGENT MAITRISE	1	1
CHARGE DES NTIC	AGENT MAITRISE	1	1
RESPONSABLE TECHNIQUE	AGENT MAITRISE	1	1
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	EMPLOYE	1	1
AGENT POLYVALENT TECHNIQUE	EMPLOYE	3	3
	<b>S/TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>19,3</b>
PORT DE PLAISANCE :			
MISSION	Qualification	NOMBRE	POURVUS
AGNT PORTUAIRE 1er echelon	EMPLOYE	2	2
AGENT PORTUAIRE 2ème échelon	EMPLOYE	3	3
AGENT PORTUAIRE 3ème ECHELON	EMPLOYE	1	1
SECRETAIRE 3ème échelon	EMPLOYE	1	1
SECRETAIRE 1er échelon	EMPLOYE	1	1
DIRECTRICE TECHNIQUE 4ème éch.	CADRE	1	1
MAITRE DE PORT Principal 1er ECHELON	CADRE	1	1
Maître de port adjoint ZT 1er echelon	AGENT DE MAITRISE	1	1
Maître de port adjoint 1er éch	AGENT DE MAITRISE	1	1
Responsable Accueil Port	AGENT DE MAITRISE	1	1
CHARGE DE MISSIONS	AGENT MAITRISE	0,5	0,5
Agent Accueil-Communication	EMPLOYE	1	1
		<b>14,5</b>	<b>14,5</b>
ESPACE BALNEOLUDIQUE :			
MISSION	Qualification	NOMBRE	POURVUS
CHEF DE BASSIN MNS	AGENT DE MAITRISE	1	1
CHEF DE BASSIN ADJOINT MNS	EMPLOYE	1	1
Maître Nageur Sauveteur	EMPLOYE	4,5	4,5
Responsable Accueil-Bien être	AGENT DE MAITRISE	1	1
RESPONSABLE TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	1	1
Respons.exploit.Espace Balnéo	CADRE	1	1
AGENT D'ACCUEIL	EMPLOYE	2	2
Masseuse bien-être	EMPLOYE	1,92	1,21
		<b>13,42</b>	<b>12,71</b>
<b>TOTAL EFFECTIF</b>		<b>47,92</b>	<b>46,51</b>

## II ) Ports de Plaisance

### Résultats prévisionnels 2023

#### 1) Investissements

Au titre de l'année 2023, nous avons réalisé/engagé pour 1 056 305 € de travaux, , comme suivant

<b>Port de plaisance</b>	<b>714 429,73</b>	
2151 - Installations complexes spécialisées	100 247,00	dont borne ponton 2FG 50 K€. 2H 12 K€ Barriere 11 K€
2154 - Matériel industriel	51 212,34	Dont station vélo 9 K€;bornes de rech. VL 16 k€; machine à glaçons 16 K€.
2181 - Inst. Gén., agts et amgts divers	6 306,33	Ponton 2FG
2182 - Matériel de transport	90 081,10	VL toyota 34 K€ Bateaux 56 k€
2183 - Mat. de bureau et informatique	38 645,99	dont 27 k€ serveur
2184 - Mobilier	365,84	armoire ZE
23131 - Constructions en cours	315 700,00	dont draguages 89 k€ et travaux étanchéité 27 k€
23151 - Installations en cours	111 871,13	travaux
<b>Port Barberousse</b>	<b>183 553,87</b>	
2131 - Bâtiments	133 630,00	Terrassements, réseaux et carénages
2151 - Inst. complexes spécialisées	30 213,04	eaux de ruissellements, bâtiments BBR
2154 - Matériel industriel	6 112,75	Cuve de stockage zt
2181 - Inst. Gén., agts et amgts divers	2 450,00	portail hangar ZT
23151 - Installations en cours	11 148,08	clôture,
<b>50 ANS DU PORT</b>	<b>8 907,39</b>	
2181 - Inst. Gén., agts et amgts divers	5 700,00	fresques
2184 - Mobilier	3 207,39	panneau grille
<b>Réhabilitation quai Barberousse</b>	<b>24 462,95</b>	
2151 - Inst. complexes spécialisées	24 462,95	solde
<b>Réhab. Tonnelle et sanitaires BBR</b>	<b>124 951,50</b>	
2131 - Bâtiments	124 951,50	solde
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 056 305,44</b>	

	2019	2020	2021	2022	2023
Investissements	537 632	2 402 843	3 194 214	1 156 481	1 056 305

	2019	2020	2021	2022	2023
CAF	2 683 434	716 761	2 201 951	2 038 752	2 027 497

Au 31/12/2023 nous disposerons de 2 027 497 € incluant 680 848 € de subventions actées. Notre capacité nette d'autofinancement nous permettra d'assumer les investissements à venir.

De plus nous disposons d'un report de fonctionnement 2022 de 1 790 K€ qui sera augmenté du résultat de 2023.

#### 2) Les dépenses de Fonctionnement

Les charges totales du Port de Plaisance augmentent de + 79 k€ (+1.90%) en 2023 (4 229K€ en projection fin 2023) par rapport à 2022 (4 151 K€). Ces dernières sont susceptibles de changer d'ici fin décembre 2023.

L'augmentation des dépenses est dû aux :

- Augmentation tarif edf +59 k€
- Publications et communications + 114 K€ (50 ans du port)
- Honoraires + 46 K€ (dont d'analyses d'eau+ 19 k€ ; gardiennage ayguades 21 k€, prest.photos 10 k€, autres honoraires + 4k€)
- Charges du personnel + 70 k€ (indemnités de retraite G.Marco/P.Forant 37 k€ , augmentation moyenne 3.81% suivant accord)

Minorées par des réductions de charges d'environ 260 K€ (Maintenance-Titres annulés – Dotations pour risques)

	2022	2023	#Var.	
<b>Chapitre 11 : charges générales</b>	<b>1 920</b>	<b>2 074</b>	<b>154</b>	
Variation stock	26	25	-1	
Achats de matériel et d'équipement	50	57	7	achat citerne eau + matériel électrique
EDF/EAU	242	301	59	EDF + 51 K€
Fourniture d'entretien et de petit matériel	24	28	4	achats produits entretien/habillement/petit matériel
Achat de carburant	244	246	2	Même niveau de consommation que 2022
Locations mobilières	40	41	1	locations matériel bureau/informatique/VHF
Maintenance et entretien	421	305	-116	200 k€ de draguage en 2022 - +20 k€ entretien déchetterie. En maint.borne+roulev +10 k€ + 89 k€
Assurances	41	46	5	Augmentation inflation
Catalogues, imprimés et publications, divers	21	135	114	27 k€ Pubs + com port ; 54 K€ 50 ans port + 13 k€ feu ayguades rimaires 10 k€
Honoraires et rémunérations d'honoraires de surv.et autres	226	272	46	prestations analyses eau + 19 K€, + 21 K€ vigile (ayguades), aut hon. 4 K€ + prest.photos 10 k€
Frais postaux, telecom, bancaires	43	46	3	
Voyages et déplacements, réceptions...	19	8	-11	- 12 k€ feux d'artifices sur autre compte ci-dessus
Divers	27	21	-6	(nettoyage MDLM +, frs actes content. Remb.rec.balneo, divers
Impôts et taxes	496	543	47	Taxe foncière + 51 k€;-4 cfe)
<b>Chapitre 12 : charges du personnel</b>	<b>1 134</b>	<b>1 204</b>	<b>70</b>	
Salaires et traitements	1 134	1 204	70	indemn.retraite GM 27 K€; 27 K€ augment.salaire suivant acco
<b>Chapitre 042 : dotations aux amort. Et autres</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>0</b>	
Dotations aux amortissements	712	712	0	
<b>Chapitre 65 : autres charges de gestion</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>2</b>	
Autres redevances	46	46	0	provision redevance port
Créances irrécouvrables et autres	9	11	2	
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	
Intérêts sur emprunt	52	52	0	non significatif
<b>Chapitre 67 : charges exceptionnelles</b>	<b>91</b>	<b>30</b>	<b>-61</b>	
Titres annulés	84	21	-63	avoirs en moins sur 2021
Autres charges exceptionnelles	7	9	2	
<b>Chapitre 68 : Dotations pr risques et charges</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>-81</b>	
Dot. aux prov. pr risques et chges d'explo-tation	81	0	-81	pas de provisions pour risques en 2022
Dot. aux dépréciations des actifs circulants	0	0	0	pas de provisions pour créances douteuses en 2022
<b>Chapitre 69 : Impôt société</b>	<b>105</b>	<b>100</b>	<b>-5</b>	

Impôt société	105	100	-5	augmentation résultat, donc augmentation IS
<b>TOTAL</b>	<b>4 150</b>	<b>4 229</b>	<b>79</b>	

### 3) Les Recettes de fonctionnement

Celles-ci sont le résultat de l'activité commerciale du port et obtenues dans les 3 principaux domaines de produits de celui-ci :

- **Les produits de l'amarrage des bateaux que ce soit à l'année ou le passage**
- Les locations domaniales que sont les Amodiations/AOT de la Zone Technique, AOT de plan d'eau d'Alliance Plaisance et de Nautic Parc, les Marinas et DSP nautiques.
- Les services aux plaisanciers comme le carburant et les manutentions
- Autres produits annexes (locations salles, voitures, autres)

Les recettes totales ont augmenté de + 58 k€, soit + 1.30 %, ce qui n'est pas significatif. (4534K€/4476 K€).

Le CA a augmenté légèrement de + 88 K€, soit 2.31 % par rapport à 2022 (3892 k€/3804 k€). Nous avons appliqué l'augmentation de 5% sur nos tarifs mais à la suite d'annulations de contrat annuels, nous avons établi 89 K€ d'avoir, d'où la marge de 2.31%

Les redevances ont augmenté de 118 k€ à la suite de la régularisation de la partie variable d'Alliance Plaisance (103 K€).

En revanche, les indemnités de sécurité sociale ont baissé de 42 K€ à la suite de la sortie de Georges Marco (retraite) et de Patrick Forant (rupture pour inaptitude).

Les subventions d'investissement ont baissé de 41 K€ en 2023 car en 2022, nous avons régularisé une partie de 2021 sur 2022.

Le poste de subvention fonctionnement a augmenté de 110 K€ car nous avons reçu une subvention sur la partie « Communications » de la Maison de la Méditerranée.

	2022	2023	#Var.	
<b>Chapitre 13 : atténuation des charges</b>	<b>94</b>	<b>48</b>	<b>-46</b>	
Variation stock	29	25	-4	Stock carburant
autres remboursements	65	23	-42	indemnités sécurité sociale en moins car GM/PF sortis
<b>Chapitre 42 - Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>140</b>	<b>99</b>	<b>-41</b>	
Quote-part des subvent° d'inv	140	99	-41	Régul.subvention equip. En 2022
<b>Chapitre 70 : Vtes de, prestat° de services, marchandises</b>	<b>3 804</b>	<b>3 892</b>	<b>88</b>	
Prestations de services droits séjour passage	77	88	11	
Prestations de services droits séjours mois	99	89	-10	moins de séjours mois
Prestations de services droits séjours années	2 887	2 981	94	augmentation tarif 4 %
Prestations de services amodiations ZT	174	184	10	
Prestations de services Marinas	67	66	-1	
Prestations de services loc.manutentions+ main d'œuvre	185	180	-5	
Vente de carburant	255	237	-18	
Autres produits annexes	60	67	7	refacturation formation et recettes paypal en baisse, loc mdlm
<b>Chapitre 74 : Subvention d'exploitation</b>	<b>2</b>	<b>112</b>	<b>110</b>	
Subvention d'exploitation	2	112	110	subvention comm.MDLM 2023
<b>Chapitre 75 : Autres produits de gestion</b>	<b>145</b>	<b>263</b>	<b>118</b>	

Redevances	145	263	118	partie variable alliance 103 k€
<b>Chapitre 77 : Autres produits exceptionnels</b>	<b>141</b>	<b>120</b>	<b>-21</b>	
Dégrèvement d'impôts	88	110	22	plafonnement cfe
Mandats annulés (exerc. antérieurs)	50	0	-50	avoirs sur factures
Autres produits exceptionnels	3	10		cessions
<b>Chapitre 78 - Reprises sur amort., dép. et prov.</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>-150</b>	
Reprises sur prov. pour risques et charges	150	0	-150	pas de provision pour risques et charges en 2022
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>4 476</b>	<b>4 534</b>	<b>58</b>	

#### 4) Résultats prévisionnels 2023

Les comptes de résultat annuels du port de plaisance sont régulièrement en excédent et ont dégagé en moyenne une rentabilité nette de 9 % jusqu'en 2015.

Après 3 exercices autour 7% ils s'améliorent en en 2019 aux alentours de 9 %, mais avec la crise sanitaire ils baissent aux alentours de 6,10 % en 2020 et de 5,96 % en 2021 , remonte à 7.26 % en 2022 et nous estimons pour 2023 une rentabilité de 6.73%.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes totales</b>	3 783 924	3 658 039	4 268 654	4 475 912	4 534 393
<b>Résultats Nets</b>	352 320	223 261	254 199	324 945	305 387
<b>% du CA</b>	9,31%	6,10%	5,96%	7,26%	6,73%

#### 5) Dettes cumulées

Les dettes s'élevaient au 01/01/2023 à la somme de 2 749 K €.

Aucun emprunt toxique n'a été souscrit. Les emprunts sont en amortissement linéaire pour que l'annuité corresponde à l'amortissement du bien financé.

L'emprunt de 1.000.000 € (taux de 0.92%) pour les hébergements Flottants de Loisirs a été comptabilisé fin mai 2021 (capital remboursé : 29 k€ et Intérêts 9 k€).

La part de la dette affectée au Port Barberousse s'élèvera au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 731 K€.

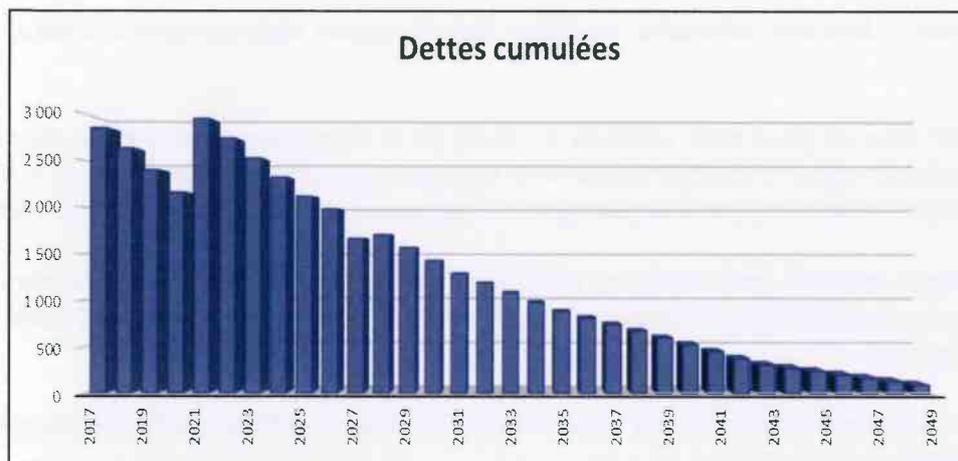
#### 6) Evolution de la dette :

La dette du Port de Plaisance au 31 Décembre 2023, s'élève à 2 534 785 € dont 701511 € pour les 3 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts affectés au Port Barberousse. La dette qui s'éteint en 2042 (+ 8ans)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes	2 858	2 644	2 407	2 168	2 960	2 750	2 535

Le ratio Dette à long terme/EBE est de 3.00 au lieu de 2,4 en 2022), soit le temps nécessaire pour se libérer de cette dette. Pour mémoire, dans le privé, un très bon ratio doit être égal ou inférieur à 3, dans le public entre 5 et 6 (source Caisse d'Epargne).

L'Annuité de la dette (185 254 €) / CA est de 4.76 % (5.83 % fin 2022) [Selon la Caisse d'Epargne, il ne faut pas dépasser 20%]



## 7) Perspectives 2024

### Fonctionnement 2024

Le budget 2024 unifié (Port Principal et Barberousse) sera reconduit sur les bases du prévisionnel de réalisation 2023 prenant en compte des augmentations de charges liées à l'inflation. L'année 2024 devrait enregistrer une pause de l'inflation. Nous prendrons une base de 5%, tout en optimisant les charges de nos dépenses non contractuelles

Le coût de l'énergie est une préoccupation constante et les mesures déjà prises sur le port de plaisance devraient porter leurs fruits sur 2024 (Leds dans les borne, éclairage solaire à Barberousse et Zone Technique Portuaire, baisse températures des ballons d'eau chaude, limitation à 19° dans les bureaux ..).

Néanmoins, l'essentiel de la consommation est lié à 80%, à la consommation électrique individuelle des bateaux. Cela s'est traduit dans les résultats de l'audit réalisé par le bureau d'étude Lowit, (afin de respecter le décret tertiaire) et les pistes d'économies proposées vont être explorées en 2024.

Le coût de l'énergie représente 12 % des charges courantes (chapitre 011) du Port en 2023 alors que le tarif d'achat a augmenté, mais capé à 17% (Marché SYADEN).

La perspective 2024 est d'une progression de plus de 15 % des coûts avec un nouveau marché d'achat avec le SYADEN capé à 35 % mais qui, selon leurs dires, compte tenu d'achat de gros volumes ne devrait ne pas excéder les 15%.

Afin de mieux évaluer la consommation des bateaux, nous terminerons l'installation de compteurs divisionnaires par zones de pontons afin de cartographier les consommations et prendre des dispositions de sensibilisation et d'économies.

La problématique est que nous n'avons pas la « main » sur la consommation individuelle des bateaux (bornes en libre services et électricité incluse dans contrat).

Dès cette année, nous allons installer quelques bornes dites « intelligentes » pour mesurer les usages et envisager de différencier toute ou partie du coût de l'électricité en fonction de la taille des bateaux, de la durée d'usage et du volume consommé en KWH.

A terme, nous devons envisager de s'orienter vers une consommation plus raisonnable et faire appel à un mix d'énergies renouvelables avec un objectif ambitieux d'une quasi-autonomie de consommation. Une étude a été engagée dans ce sens.

---

C'est possible, il faut être volontaire, novateur, dans le respect réglementaire et environnement.

La Loi APER mise en place pour rattraper le retard de la France en matière de production d'Énergies Renouvelables apporte diverses mesures de simplification. Un rapprochement via la Ville auprès du SYADEN pour créer une Zone d'Accélération d'Énergie renouvelable est une piste à suivre.

Une enveloppe annuelle sera inscrite au plan pluriannuel d'investissement qui permettra de prendre des mesures prescrites par le diagnostic. 60 K€ en 2024 pour un test grandeur nature de bornes dites intelligentes.

Une part d'économie d'énergie sera incluse dans l'enveloppe attribuée à la rénovation de nos bâtiments (300 K€)

Début 2024, le dossier de dragage « Loi sur l'eau et impact environnemental » pour les 10 ans à venir, devra être réalisé.

Outre le dragage annuel du chenal de Barberousse, il est impératif de procéder à des compléments de dragage du chenal de l'avant-port. Il sera nécessaire de reconduire une enveloppe de 100 K€.

Les travaux de mise aux normes de la zone technique portuaire du bassin Barberousse étant achevés et l'appareil de traitement des eaux de ruissellement étant en fonctionnement, nous pourrions déposer le dossier de certification AFNOR « Port Propre Actif en Biodiversité » pour obtenir le label avant la fin d'année 2024.

Pour 2024, après avis du Conseil Portuaire du 5 septembre 2023 et le vote en Comité de Direction du 6 Septembre 2023, nous avons prévu une augmentation de 4% des tarifs portuaires. L'ensemble des tarifs ayant fait l'objet d'une réorganisation lors de l'exercice 2023. Cela devrait générer un CA supplémentaire de 120 K€

D'autre part, le renouvellement pour 35 ans du contrat d'occupation du domaine portuaire des marinas, conformément à l'article R 5314-31 du Code des Transports et la nouvelle définition de l'espace mis à disposition (taille de l'emplacement utilisable, durée permanent de l'usage, inclusion de la taxe foncière du port, participations aux investissements portuaires ..), tels que défini dans le nouveau contrat adopté lors du Comité de Direction du octobre 2023 et fixant le coefficient de tarification à 65% du tarif public équivalent, permettra d'accroître nos produits de 50 K€

La réorganisation des emplacements mis à disposition des professionnels du nautisme développant une activité économique à flot, à la suite de l'appel d'offre lancé afin de respecter l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et le vote du Comité de Direction (26 Juin 2023) fixant une majoration de 20% de l'emplacement par rapport au tarif « plaisancier » à partir de 2024 produira 10 K€ de CA supplémentaire.

Concernant les ilots de Gruissan, selon le prévisionnel de l'exercice 2023, l'intéressement sur la variation du Chiffre d'Affaires devrait produire un CA supplémentaire de 35 K€  
L'ensemble de ses augmentations devrait rapporter environ 215 000 € HT

## **Investissement 2024**

### **Plan Pluri annuel d'Investissements sur 3 ans (2024-2026)**

Nous disposons pour financer nos investissements en 2024 d'une disponibilité de 4 417 000 € composé de :

- Excédent d'investissement 2 027 000 €
- Un BP investissements 2024 de 300 000 €
- Un report de fonctionnement mobilisable de 1 790 000 €
- Un résultat 2023 estimé à 300 000 €

Le Plan Pluri-Annuel proposé, qui est une révision de celui de 2023 intégrant de nouveaux projets ou projets qui n'ont pu être réalisés ou engagé sur 2023.

En effet, réalisant bon nombre de travaux en régie et nécessitant des dossiers règlementaires lourds, nous avons eu quelques problématiques de disponibilité humaines.

D'autre part, l'envolée persistante des coûts de matières premières (type bois, aluminium, acier), des transports, la disponibilité des entreprises et l'inflation notable, il a été nécessaire de revoir les coûts prévisionnels.

À la suite des audits d'évaluation énergétique, l'envolée des coûts de l'électricité dont 80% est due à la consommation des bateaux mais pas de tous, nous lançons sur 2024 un test d'équipement en refit d'une cinquantaine de bornes en les rendant intelligentes.

D'autre part, l'installation sur toutes les entrées de pontons de compteurs, nous permettra de zoner les consommations en fonction des tailles de bateaux. La grande tendance dans les ports serait de facturer la consommation réelle par bateau et non de la mutualiser.

Cela serait beaucoup équitable compte tenu de l'évolution durable de la hausse du KWH. Un dossier de demande de financement auprès du FEDER sera réalisé. Si cette solution est opérante, un investissement pluri annuel sera engagé pour changer les quelques 430 bornes du port.

Notre souhait est de mettre en place un ambitieux projet photovoltaïque afin de permettre l'autoconsommation du port en électricité à 80%. Nous sommes dans l'attente de l'étude commandée.

Début 2024, devrait voir aboutir l'appel d'offre concernant le changement de pontons et catways, dont ceux des Marinas (mise en place 2025), la réfection des bordures des quais du bassin 1 et Cap au Large ainsi que le changement de certains organes d'amarrage (1 565 000 €).

Une action importante sur les bâtiments portuaires, qu'ils soient sanitaires ou affectés à des associations va être entreprise, pour les rendre plus contemporains mais également moins énergivores. Cela s'étalera sur 3 années dont 520 000 € en prévision sur 2024.

Ces travaux devront s'inscrire en matière architecturale au projet Gruissan 2030.

La part des projets pour l'année 2024 sera de 2 315 000 € HT, sans impacter les excédents de fonctionnements (1 790 000 €) qui pourront être mobilisés si nécessaire.

Toutefois, compte tenu du timing souhaitable des travaux afin qu'ils ne percutent pas les périodes des différentes vacances scolaires, notamment en ce qui concerne les quais et pontons, nous serons amenés lors du vote du BP 2024 à faire une reprise anticipée des résultats d'investissement 2023.

		2024	2025	2026
Projets (BP+BS)	7 421 000	2 315 000	1 047 000	4 054 000
Bâtiments Capitainerie SAS+ Escalier + Étanchéité	60 000	60 000		
Bâtiments Local SNSM	80 000	80 000		
Bâtiments Ravalement Capitainerie	50 000		50 000	
Bâtiments Rénovation Thon Club	80 000	80 000		
Bâtiments Sanitaires Réhabilitation e+Eco Energie	800 000	300 000	300 000	200 000
Bâtiments Station Carburant	600 000			600 000
Catways Marina	250 000		250 000	
Catways Ponton Pro ZTP	25 000	25 000		
Engin Manutention 50 T	610 000			610 000
Environnement /verdissement/Bornes intelligentes 430 unités	516 000	60 000	312 000	144 000
Ponton accueil BBR (pieux)	25 000		25 000	
Ponton Amarrage Pro Bois & Yachting 100 ml refit	100 000	100 000		
Ponton Barberousse B 100 ml	300 000	300 000		
Ponton Bassin 1 BC 160 ml	480 000	480 000		
Ponton Réfection 2 FG (Flotteurs, Catways, Platelage)	20 000	20 000		
Ponton Silent bloc/platines	40 000	40 000		
Projet Photovoltaïque Bramofan	2 500 000			2 500 000
Quai 2H + Amarrages subaquatiques	70 000		70 000	
Quai tranche Fin Réfection poutres-Quai cap au Large	600 000	600 000		
Réalisations nurseries	90 000	90 000		
ZTP Eaux ruissellement LM Nautic	50 000	50 000		
ZTP Revêtement (Zone Hernandez)	30 000	30 000		
ZTP Toiture Hangar Grutiers	40 000		40 000	

### III) Espace Balnéoludique

#### Résultats 2023

L'année 2023 a connu une bonne évolution en ce qui concerne le CA pour l'Espace Balnéoludique.

Nous avons prévu un CA basé sur 2022 qui était une année exceptionnelle pour le CA sans les aléas du COVID et autres évènements.

Toutefois, les dépenses de fonctionnement ont aussi augmenté de manière significative dû aux coûts de l'énergie et à l'inflation.

#### 1 ) Les dépenses de Fonctionnement

Les charges globales de fonctionnement 2023 ont augmenté 3.13 % par rapport à celles de l'exercice 2022, s'établissant à environ 3 103 k€ soit + 97 k€.

Les augmentations les plus significatives concernent les postes d'EDF/EAU à la suite de l'augmentation du tarif EDF et à la consommation d'eau due aux vidages d'un bassin (problèmes techniques) et d'honoraires.

	2022	2023	Variation 2022/2023	
<b>Chapitre 11 : charges générales</b>	<b>1212</b>	<b>1334</b>	<b>122</b>	
Matières consommables (Gaz)	216	181	-34	Augmentation tarif mais baisse de la consommation suite à divers travaux d'énergie
Achat de marchandises	0	6	6	Brunch
EDF/EAU	164	334	171	Augmentation tarif EDF
Fourniture d'entretien et de petit matériel	91	80	-11	Consommation normale produits entretien- Pas de cde bracelets cette année
Maintenance et entretien	293	228	-65	Travaux d'entretien normaux
Assurances	12	11	-1	R.A.S.
honoraires	97	152	56	Augmentation prestations mas-seuses free lance
Publications + frais de missions + réceptions	56	66	10	Frais publicités
nettoyage des locaux	114	102	-12	Entretien normal
Frais postaux, télécom , bancaires	12	16	4	Frais telecom en augmentation
Impôts et taxes	144	156	12	taxe foncière
divers	15	0		
<b>Chapitre 12 : charges du personnel</b>	<b>953</b>	<b>985</b>	<b>32</b>	
Autre personnel extérieur	169	169	0	refacturation structure generale
Salaires et traitements permanents + charges sociales	615	625	10	Augmentation salaire de 2 %
Salaires et traitements saisonniers	168	191	22	augmentation nbre de saison-niers+remp; maladie MC/NT
<b>Chapitre 042 : opérations d'ordre de transport</b>	<b>624</b>	<b>625</b>	<b>2</b>	
Dotation aux amort. Des immos corpo.	624	625	2	RAS
<b>Chapitre 65 : autres charges de gestion courante</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
Autres charges diverses de gestion	5	5	0	RAS
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>	<b>146</b>	<b>146</b>	<b>0</b>	
Intérêts sur emprunts	146	146	0	remboursement Emprunt mairie
<b>Chapitre 67 : charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
Titres annulés	0	5	5	RAS
<b>Chapitre 68 : Dotations pr risques et charges</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	
Dot, aux prov. pr risques et chges d'exploitation	8	0	-8	RAS
<b>Chapitre 69 : Impôt société</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>-59</b>	
Impôt société	59	3	-56	Moins de résultat, moins d'IS
<b>TOTAL</b>	<b>3 006</b>	<b>3 103</b>	<b>97</b>	

## 2) Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de l'année 2023 ont baissé de 77 K€ (-2.41% ) par rapport à l'année 2022.

Notre CA commercial a augmenté de 52 K€ (+3.23%) mais la baisse des recettes est due à la rétrocession de la subvention de la Ville de 100 K€, à une semaine de CA de décembre 2023 décalée sur 2024 (vacances scolaires) et à une baisse des produits exceptionnels de – 30K€ (dégrèvement d'impôt, cession de matériel..)

Nous avons estimé notre CA de novembre à décembre sur la base du CA de 2022.

<b>Chapitre 13 : atténuation des charges</b>	<b>26</b>	<b>46</b>	<b>20</b>	
autres remboursements	26	46	20	Longue maladie de CM/NT
<b>Chapitre 42 - Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	
Quote-part des subvent° d'inv	300	300	0	Subvention investissements
<b>Chapitre 70 : Vtes de, prestat° de services, marchandises</b>	<b>1607</b>	<b>1659</b>	<b>52</b>	
Prestations de services PSL + PARC	186	172	-14	
Prestations de services Espace Balnéo	910	961	51	
Prestations de services Espace Bien Etre	369	365	-4	
Prestations de services Activités encadrées	65	70	5	
Prestations de services Locations	1	1	0	
Prestations de services Scolaires	2	3	1	
Prestations de services Salle For-Me	64	74	10	
Prestations de services CRYO	10	11	1	
Ventes de marchandises		0	0	
Ventes de marchandises 20%	1	2	1	
Ventes de marchandises Distributeurs 20%	0	0	0	
Autres produits d'activités annexes	0	0	0	
<b>Chapitre 74 : Subvention d'exploitation</b>	<b>1180</b>	<b>1060</b>	<b>-120</b>	
Subvention d'exploitation	1180	1060	-120	rétrocession de 100 k€ à la ville
<b>Chapitre 75 : Autres produits de gestion</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	
Redevances	5	6	2	Augmentation loyer suite agrandissement locaux grignoterie
<b>Chapitre 77 : Autres produits exceptionnels</b>	<b>70</b>	<b>39</b>	<b>-30</b>	
Dégrèvements d'impôts	54	37	-17	- moins de remb.
Autres produits exceptionnels	13	0	-13	pas de remb.sinistre
Mandats annulés (exerc. antérieurs)	3	2	-1	RAS
<b>Chapitre 78 - Reprises sur amort., dép. et prov.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Reprises sur prov. pour risques et charges	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>3187</b>	<b>3110</b>	<b>-77</b>	

Les produits sont le résultat de l'activité commerciale de l'Espace Balnéoludique et obtenus dans ses 5 principaux domaines : (situation au 31/10)

<b>Entrées</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Balnéo+Massages</b>	55 971	55 986	22 217	33 033	66 710	68 125

<b>Piscine (Hors été)</b>	16 015	12 143	1 941	3 751	10 114	9 808
<b>Parc Aquatique Eté</b>	22 039	17 121	2541	11118	21 474	14 547
<b>Cryo</b>			130	222	284	314
<b>Activités</b>	15 410	14 504	4 252	8 149	11 688	12 614
<b>Cardio Musculation</b>	16 668	18 104	7 907	7 565	17 062	21 678
<b>TOTAL</b>	<b>126 103</b>	<b>117 858</b>	<b>38 988</b>	<b>63 838</b>	<b>127 332</b>	<b>127 086</b>

L'année 2023 devrait dégager un résultat de + 7 K€ si nos prévisions de CA de novembre à décembre se réalisent.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes totales</b>	2 836 292	2 799 689	2 305 325	2 564 833	3 187 336	3 110 267
<b>Résultats Nets</b>	47 822	13 824	-90 275	153 707	181 602	7 335
<b>% du CA</b>	1,69%	0,49%	-3,92%	5,99%	5,70%	0,24%

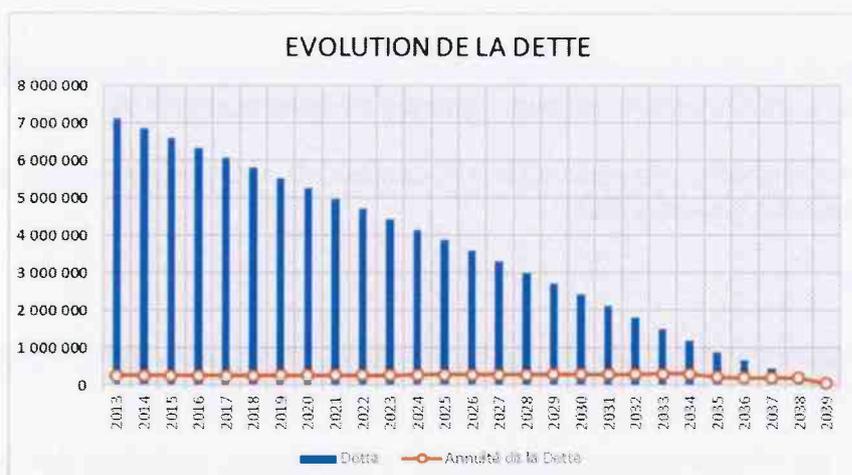
#### 4) Dette

La dette de l'Espace Balnéoludique s'élève, au 01 Janvier 2024 à 4 158 K€ et elle s'éteindra en 2039. Sur les quatre emprunts, nous avons un emprunt dont le remboursement du capital est progressif, les trois autres sont à taux fixe et remboursement du capital fixe, ce qui explique l'augmentation non significative du remboursement chaque année.

Le ratio Dette à long terme/EBE est de 10.74 (au lieu de 13.61 en 2022), soit le temps nécessaire pour se libérer de cette dette auprès de la Ville qui nous la reverse via la subvention ; à noter que cette dette est inscrite dans les comptes de la Ville.

L'Annuité de la dette (282 384 €) / CA est de 17.02 % (17.83 % fin 2022).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dette</b>	5 534	5 263	4 990	4 715	4 438	4 158
<b>Annuité de la Dette</b>	271	273	275	277	278	282
<b>Intérêts</b>	172	163	154	146	137	129



#### 5 ) Investissements

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>investissements</b>	896 276	298 253	242 541	226 321	153 697

Notre capacité nette d'autofinancement est de 0 K€ pour 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023
CAF	-31 346	202 687	140 177	12 418	-7 216

### Perspectives 2024

Les objectifs du mandat s'appuient sur le maintien des fondamentaux de gestion et notre cœur de métier (résultats financiers, CAF, technique et sociaux ...) à savoir la réduction de la part de la subvention communale et tendre vers un équilibre d'exploitation à l'horizon 2026.

#### Fonctionnement :

Comme les autres services, l'Espace Balnéoludique est engagé dans une logique d'économies d'énergie et un audit sur la consommation électrique a été engagé dans le cadre du décret tertiaire.

A l'issue de cet audit nous avons fait évaluer par notre exploitant technique IDEX, les solutions pour répondre à nos obligations du décret mais aussi pour nos objectifs économiques et environnementaux.

Si des actions pour environ 25% d'économies ont été engagés et devrait porter leurs fruits au cours de l'exercice 2024, le point le plus important est le changement du mode tout gaz à un mix 80 % électrique et 20 % Gaz.

Parmi nos engagements en 2023, nous avons réduit la température de l'eau de la piscine d'un degré, régulé de quelques degrés le hammam, mise en place des jeux d'eau à la demande avec des boutons poussoir, dissocié avec un batardeau la rivière extérieure du bassin balnéo et mis en place des panneaux solaire pour chauffer l'eau des bassins, cela a été profitable en termes d'économie d'énergie.

Dans ce budget, hormis une mauvaise surprise, nous devrions mieux maîtriser la consommation d'énergie.

Toutefois, certaines mesures sont annihilées par les augmentations tarifaires malgré notre marché public en électricité auprès du SYADEN (capé à 35%) mais dont la prévision 2024 serait d'une augmentation de 15%.

Les charges globales de fonctionnement devraient être stables par rapport à l'exercice 2023 et l'exercice devrait terminer juste à l'équilibre, ne permettant pas d'augmenter notre CAF

Pour 2024, nous sollicitons donc une reconduction de la subvention de fonctionnement municipale de 1.060 k€, inchangée par rapport à 2023.

### Investissements 2024

Pour 2024, nous disposerons d'une CAF de -7 K€, incluant l'excédent 2022 laquelle pourra être augmenté du résultat 2023.

Nous ne prévoyons pas d'investissement majeur pour l'établissement, seulement des remplacements et améliorations nécessaires des installations car le solde de la section investissement pour 2023 est de -7 K, donc insuffisante pour financer les investissements nécessaires lors de la fermeture technique en janvier.

Nous serons amenés pour assumer les travaux réalisés lors de la fermeture technique de début d'année (7 janvier au 7 Février environ) d'alimenter la section investissement par une DM d'un montant de 96 k€, lors du Comité de Direction de décembre.

Pour investir nous disposerons au BP de 48 000 € ainsi qu'un report d'excédent d'exploitation de 204 000 €

Nous avons des rénovations structurelles à engager, notamment les reprises des revêtements des bassins qui se détériorent régulièrement, la peinture des escaliers des tobogans, la poursuite du relamping pour passer en Led.

En ce qui concerne le chauffage de l'eau et la consommation électrique, il est impératif d'engager les études et réalisations telles que proposées par notre opérateur.

Ce qui pourrait être envisagé à très court terme, et avec un retour sur investissement maximal de 5 à 6 ans c'est notamment : la mise en place de panneaux Photovoltaïque et Production d'Eau Chaude (185K€), des Pompes à Chaleur (300 K€) pour suppléer le gaz, des variateurs de vitesse sur les pompes et moteurs des CTA (80 K€) et 2 vannes motorisée sur les Planchers Chauffants (35 K€).

Cet ensemble d'investissement (environ 600 K€) permettrait d'économiser 650 000 KWH (20% de la consommation globale) par an soit plus de 100 K€ d'économies.

Un emprunt pourrait être mobilisé rallongeant le retour sur l'investissement mais permettant de conserver les reports de fonctionnements dédiés à des réparations/entretiens et amortisseur en cas de baisse conjoncturelle des recettes ou obtenir une dotation d'investissement auprès de la collectivité.

Ces travaux sont pour une partie éligible à des subventions.

Compte tenu du réchauffement climatique et de la baisse des ressources en eau, il est impératif de trouver des solutions de réemploi, notamment pour les espaces verts (partie importante pour notre attractivité), étudier un nouveau système agréé par l'ARS qui permettrait de filtrer et réutiliser l'eau chaude jetée quotidiennement par baigneur (4800 m3) ainsi qu'une partie des rejets lors des lavage des filtres. Pour mémoire nous consommons environ 17 000 m3 d'eau par an.

## Projets d'investissements 2024

	INVESTISSEMENT
PORTES BANQUE ACCUEIL	6 809,00 €
CONTRÔLE D'ACCES BANQUE ACCUEIL	4 000,00 €
MISE EN PLACE BATARDEAU	1 522,00 €
OSSATURE INOX REDUCTION BASSIN	7 286,00 €
INSTALLATION ENROULEUR BACHE PISCINE	24 000,00 €
REFECTION SUPPORT GAINÉ CTA N-1	
REPRISES PEINTURES BALNEO/PSL/MUSCU	
EVACUATION EAU ESSOREUSE PSL	
REPRISE AMMENAGEMENT INTERIEUR SAUNA	7 872,00 €

PROTECTION MUR MISE A L'EAU BIKE PSL	
3 TABLES DE MASSAGE	11 400,00 €
Solution d'attente BASSIN BALNEO	
	<b>62 889,00 €</b>

#### IV ) Budget Général/Office de Tourisme

##### **Résultats Prévisionnels 2023 :**

Ce budget regroupe l'ensemble des missions régaliennes d'un Office de Tourisme, à savoir la Promotion, l'Accueil et la Communication, mais aussi les missions confiées par la ville : l'Animation, le Palais des Congrès et la Boutique.

Figurent également dans ce budget les charges concernant la direction générale de l'ensemble de l'EPIC.

##### 1) Dépenses de fonctionnement

##### a) Promotion :

	2019	2020	2021	2022	2023
Promotion	35 386	103 865	30 351	55 834	78 454
Animation de la Destination/produits	173 921	74 636	4 696	856	4 130
Charges de structure	5 719	8 263	14 615	8 573	13 066
Charges du personnel	273 420	249 179	262 774	305 546	310 858
<b>Total dépenses Promotion</b>	<b>488 446</b>	<b>435 943</b>	<b>312 436</b>	<b>370 809</b>	<b>406 508</b>

Les actions de promotion prennent en compte la réalisation des brochures, plans et relations médias.

Nous avons une augmentation des dépenses de promotion de + 23 k€ (+41.07%) car nous avons plus dépensé dans les impressions des guides et des brochures et aussi dans les relations professionnelles avec la presse ;

Les charges de dépenses de l'animation de la Destination ont augmenté de 3 k€ car certaines dépenses de 2022 de publicité n'ont pas été comptabilisées en 2022.

Concernant les charges de structure, nous avons une augmentation de + 7 k€ car dépenses supplémentaires pour l'observatoire du tourisme.

En ce qui concerne les charges du personnel, nous avons une augmentation moyenne de 5 k€ soit 1.63 %, ce qui est tout normal à la suite de l'accord d'entreprise octroyant une augmentation suivant les 3 CCN d'environ 5% et en 2022, nous avons indemnités de départ à la retraite de Viviane, ce qui a amorti un peu l'augmentation de 2023

Nous avons pris aussi une apprentie en communication à partir du 31 octobre 2023 pour une durée limitée de 2 ans.

### b ) Animations

	2020	2021	2022	2023
<b>Actions</b>	195 720	376 483	683 336	815 164
<b>Charges de structure</b>	23 535	23 312	10 543	10 967
<b>Charges du personnel</b>	205 333	218 834	274 957	279 250
<b>Total dépenses Animations</b>	<b>424 588</b>	<b>618 629</b>	<b>968 835</b>	<b>1 105 381</b>

Par rapport en 2022, les dépenses des manifestations ont augmenté de 133 K€ car nous avons investi dans d'autres évènements tels que les animations d'automne, le tour cycliste d'Occitanie, Concert « Jeunes » ..

Les charges de structure sont restées quasiment au même niveau dont La plupart des dépenses est affectée aux évènements.

Par contre, les charges du personnel ont peu augmenté de + 4 k € (+1.45%) car en 2022, pendant les six premiers mois de 2022 , Alain Albert est payé à temps complet (dont 50% sont pris en charge par la sécurité sociale dans les recettes) et en 2023, il est à temps partiel à 75%. Ceci a aussi donc amorti l'augmentation de 3.81 % de l'accord d'entreprise.

### c ) Palais des Congrès

Les coûts de fonctionnement hors charges de personnel ont augmenté de 33 k€ (44%) à cause de l'augmentation du coût de l'énergie qui est multipliée par deux (en 2022 : 29 k€ et 2023 : 52 k€)

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Charges de structure</b>	74 063	113 356	62 403	74 741	107 975
<b>Actions</b>	20 087	15 246	26 535	11 296	24 807
<b>Charges du personnel</b>	186 931	181 863	202 115	236 293	249 372
<b>Total dépenses Palais des congrès</b>	<b>281 081</b>	<b>310 465</b>	<b>291 053</b>	<b>322 330</b>	<b>382 154</b>

Les coûts d'action correspondent aux dépenses engendrées par les ventes de visites guidées, des livres, des locations du palais.

Ces derniers ont augmenté de + 14 K€ (+ 115%) car nous avons les ventes de carnets TAN et de visites guidées ont augmentées, donc automatiquement le réassort des produits.

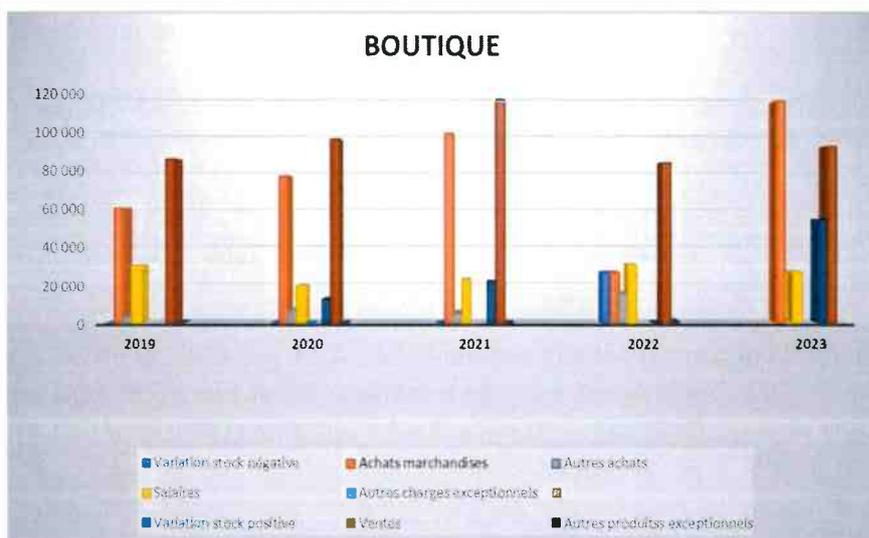
Les charges du personnel ont augmenté de 13 K€ car :

- Augmentation moyenne de 3.81 % suivant l'accord d'entreprise
- Charges de Thibaud Rassie mis à disposition par la Mairie (+ 13 K€ de mai à décembre)

### d) Boutique

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Variation stock négative</b>	0	0	0	26 669	0
<b>Achats marchandises</b>	60 597	77 643	100 008	26 784	117 025
<b>Autres achats</b>	3 815	6 858	5 422	15 697	9 392
<b>Salaires</b>	29 998	19 702	22 945	30 824	27 022
<b>Autres charges exceptionnels</b>		29			363
<b>Variation stock positive</b>		12 454	21 507	0	54 431
<b>Ventes</b>	86 406	96 968	117 665	84 456	93 053

<b>Autres produits exceptionnels</b>	189	0,84	0	998,25	9,08
<b>RESULTAT BOUTIQUE</b>	<b>-7 815</b>	<b>5 220</b>	<b>10 797</b>	<b>-14 520</b>	<b>-6 310</b>



- Les charges de structure ont baissé de 7 k€ (- 43,75 %) car moins de dépenses en publicité (affichage, frais de marquage sur textile) en 2023.
- Les achats ont augmenté de 90 k€ (+333 %) car pour bénéficier d'un tarif avantageux, il a fallu acheter une quantité significative (stock pour 2 ans).
- La variation de stock est positive (+54 K€ en produits) car achat important de stock de produits et moins de vente.
- Les salaires ont baissé de 4 K€ (25%) car en 2022, nous avons ouvert beaucoup plus tôt, donc plus de charges du personnel en 2022. En 2023, nous sommes revenus à une activité normale.
- En revanche, les ventes augmentent de 11 % (9 k€) si notre estimation du dernier trimestre 2023 est juste. Mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour diminuer le stock acheté.

Ceci entraîne un résultat prévisionnel négatif qui devrait s'établir aux alentours – 6 k€.

#### e ) Charges de structure générale

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Charges de structure</b>	144 229	178 607	159 102	124 507	207 960
<b>Charges du personnel</b>	486 469	644 944	582 862	619 979	474 320
<b>Total dépenses Structure générale</b>	<b>630 698</b>	<b>823 551</b>	<b>741 964</b>	<b>744 487</b>	<b>682 280</b>

Elles ont baissé de 8.32 % par rapport à 2022, soit – 62 k€ malgré l'augmentation moyenne annuelle de 3.81 % sur les salaires : moins de provision de CET et d'IFC moins important qu'en 2022, soit une baisse totale de 146 K€ sur la partie salaires et une augmentation de 83 K€ (+56.8%) sur les charges de structure dues aux coûts de maintenance +37 k€, divers + 17 k€, autres postes + 29 k€ dont les 50 ans du port de Gruissan.

## f) Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre 11 : charges générales	1 037	1 346	309	
Matières consommables (Gaz)	20	25	6	Augmentatiion tarif gaz
variation stock	61	34	-28	Stock initial boutique
Achat de matériel et d'équipements	13	6	-7	moins d'achats
EDF/EAU	35	76	41	augmentation tarif
Fourniture d'entretien et de petit matériel	30	40	10	achats produits d'entretien
Achats de marchandises	34	132	98	achats marchandises boutiques
Locations mobilières	34	55	20	Relatif aux animations
Maintenance et entretien	15	47	32	reclassement de comptes par rapport à 2022
Assurances	16	20	4	inflation
honoraires+nettoyage locaux	25	21	-4	
Divers	612	601	-11	reclassement de comptes par rapport à 2022 (voir 6237)
Publications + frais de missions+receptions+docs gen.	121	267	145	plus de communciations + reclassement de comptes en 2022
Frais postaux, télécom , bancaires,taxes	21	24	3	non significatif
<b>Chapitre 12 : charges du personnel</b>	<b>1 480</b>	<b>1 345</b>	<b>-135</b>	
Salaires et traitements permanents+ charges sociales	1 387	1 251	-136	Impact Augm.annuelle; prov cet en 2022 129 K€
Salaires et traitements saisonniers	93	94	1	
<b>Chapitre 042 : opérations d'ordre de transport</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	
Dotation aux amort. Des immos corpo.	19	26	7	augmentation immos
<b>Chapitre 65 : autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	
Autres charges diverses de gestion	0	29	29	Frais sacem - reclassement de comptes voir DIVERS
<b>Chapitre 67 : charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
Autres charges exceptionnelles	0	3	3	
<b>Chapitre 68 : Dotations pr risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	
Dot. aux prov. pr risques et chges d'exploitation	0	10	10	provision ifc+Cet
<b>TOTAL</b>	<b>2 537</b>	<b>2 760</b>	<b>223</b>	

L'augmentation des charges générales de 223 K€ est dû principalement aux :

- Charges générales + 309 K€ dont évènements supplémentaires (animation d'automne, tour de cyclisme d'Occitanie; concert Jeunes.. + 144 K€), à l'augmentation du tarif EDF et GAZ (+41 K€), aux achats de la boutique (+ 98 K€),
- Charges du personnel - 135 k€ car en 2022, il y a une régularisation du CET important (129 K€) mais cette dernière sera reprise dans les recettes, indemnités de départ à la retraite de Viviane Diaz, six mois d'Alain Albert à temps complet et augmentation moyenne de 3.81% qui n'est pas conséquente par rapport à 2022 due aux raisons précédentes.
- Autres charges de gestion : + 29 K€ n 2022 ces charges sont inclus dans le chapitre 11.
- Dotations pour risques et charges : + 10 K€, en 2022 ces charges sont dans le chapitre 12

## 2 ) Recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023
promotion	14 499	21 083	21 057	28 541	21 225
Subventions depart.et région.	54 800	54 173	21 300	51 000	42 500
Animation Destination/Produits	117 337	15 000	6 750	120 882	110 224

Palais des Congrès	55 837	32 640	43 828	49 259	57 645
Autres	468 776	462 194	507 508	650 601	825 827
Boutique	109 683	132 699	174 906	116 023	178 062
Subventions ville	1 640 000	1 310 000	1 115 005	1 322 000	1 250 000
Taxe de séjour	0	0	218 995	228 051	390 032
<b>TOTAL</b>	<b>2 460 932</b>	<b>2 029 810</b>	<b>2 111 370</b>	<b>2 568 379</b>	<b>2 875 515</b>
Charges restant à étaler	0				
Résultats de l'exercice	-87 963	-92 217	-16 406	31 376	132 315
Reports	255 324	167 361	75 144	58 637	90 013

### a) Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre 13 : atténuation des charges	48	94	46	
Variation stock	34	91	57	stock finale
autres remboursements	14	3	-11	indemnités sécurité sociales
Chapitre 42 - Opé. d'ordre de transfert entre section	2	0	-2	
Quote-part des subvent° d'inv	2	0	-2	
<b>Chapitre 70 : Vtes de, prestat° de services, marchandises</b>	<b>777</b>	<b>856</b>	<b>79</b>	
Vente de prestations de service 20%	79	73	-6	boutique+visites+locations pa-lais
Vente de machandises 20%	91	103	12	boutique+ot
Ventes Exonerées de marchandises	4	4	0	boutique+ot
Vente de marchandises 5.5%	5	3	-2	livres
Locations diverses	0	0	0	
Mise à disposition de personnel facturée	517	574	57	
Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ou-vrag	81	99	18	refacturation partenariat
<b>Chapitre 74 : Subvention d'exploitation</b>	<b>140</b>	<b>130</b>	<b>-95</b>	
	<b>3</b>	<b>8</b>		
Subvention d'exploitation Mairie	132	125	-72	
	2	0		
Subvention d'exploitation Région	40	27	-13	
Subvention d'exploitation Dept	11	16	5	
Autres subventions	30	15	-15	
<b>Chapitre 75 : Autres produits de gestion</b>	<b>228</b>	<b>390</b>	<b>16</b>	
			<b>2</b>	
Reversement Taxe de séjour	228	390	16	
			2	
<b>Chapitre 77 : Autres produits exceptionnels</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>-1</b>	
Dégrèvements d'impots	34	33	-1	
Autres produits exceptionnels	0	0	0	tva
Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0	0	0	
<b>Chapitre 78 - Reprises sur amort., dép. et prov.</b>	<b>77</b>	<b>194</b>	<b>11</b>	
			<b>7</b>	
Reprises sur prov. pour risques et charges	77	194	11	reprise cet( 2023)+ifc (2022)
			7	
Reprises sur dépréciations des actifs circulants			0	
<b>TOTAL</b>	<b>256</b>	<b>287</b>	<b>30</b>	
	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	

Les recettes de promotion correspondent à la vente d'espaces à nos socio-professionnels de l'hébergement, et ces dernières ont été revues à la baisse à la suite de la crise.

Pour l'Animation Destination et Produits, ce sont les différentes ventes de produits et commercialisation des visites guidées ainsi que des subventions liées au projet Pescatourisme/Maison de la Méditerranée pour la partie tourisme (fin du programme).

Les recettes totales ont augmenté de 306 k€, soit de + 11.91% :

- Augmentation de la subvention de la ville et taxe de séjour + 90 K€. Retour avant période COVID
- Autres + 175 k€ dont 134 k€ de reprise provision du compte CET et 41 K€ de refacturation de la Structure Générale
- Boutique + 62 k€ dont variation stock + 85 k€ et baisse des ventes -23 K€
- Palais + 8 k€ dont visites guidées + 5k€ et locations + 3 K€
- Subventions baisse de - 8 k€
- Animations baisse de - 11 K€ car moins de partenariat
- Promotion - 8 k€

Dans « Subventions » se trouvent les subventions attribuées aux événements, principalement issues de la Région Occitanie et du Conseil Départemental et DRFIP (subventions contrats d'apprentissage).

Dans « autres » se trouvent le montant de la refacturation de l'administration Générale mutualisée aux autres budgets, les indemnités de Sécurité Sociale et récupération de la TVA et reprise provision

La subvention totale de la ville pour 2023 est d'un montant de 1 640 k €, incluant la taxe de séjour de 390 K€.

### 3.) Perspectives 2024

L'année 2024, sera l'année des 50 ans de la Station. Si la première pierre a été posée le 1 Décembre 1973, nous allons labéliser les grand rendez-vous « 50 ans Port Gruissan » pour faire vivre ce demi-siècle d'existence.

3 nouveaux événements seront organisés avec l'accueil exceptionnel de la Flamme Olympique à Gruissan, le 16 Mai 2024, la journée de repos et le départ d'une étape du Tour de France Cycliste les 15 et 16 Juillet et la création du Festival International de la photographie de sport, événement qui se veut récurrent sur plusieurs années, dont les dates restent à programmer.

Nous renforcerons, comme envisagé en 2023 les animations des vacances de toussaint aux Chalets (annulées pour cause de plan vigie pirate).

L'ensemble des animations risquent de voir les coût de sécurité s'envoler, car les moyens de police ou gendarmerie sont réquisitionnés pour la JO de Paris2024 et les sociétés de surveillance/gardiennage aussi, et ce, avec des tarifs bien supérieur à l'ordinaire.

Comme en 2023, les subventions régionales et départementales sont annoncées à la baisse. Pour la communication, nous sommes conventionnellement liés pluri-annuellement avec la Région (5 K) et le Département (10 K) et notre observatoire de la fréquentation de la station (G2A = 12 k€) qui était financé par le Grand Narbonne Tourisme depuis 3 ans vient en charge pleine à notre Office de Tourisme.

2024 devrait être l'année du rapprochement des services Communication de la Ville et de l'OT, dans un même site pour une meilleure coordination.

Pour le Palais des Congrès, nous auront à inclure la charge annuelle d'un salarié mis à disposition par la ville, soit une surcharge de 30 K€.

Le recrutement d'une nouvelle D.A.F. et d'un nouveau D.G. avec tuilage sur 6 mois, nécessaires, représente un surcoût exceptionnel de 212 K€. Ce dernier pourra être financé lors du BS avec la reprise de provisions liées au CET du BG (environ 200 K€ de report de résultat).

Les nouvelles animations qui sont le Tour de France Cycliste (prévisionnel en partage à 50/50 avec la Ville (90 K€ HT) hors coûts complémentaires de réceptions, animations et communications) et le Festival de la photo du sport (40 K€), nécessitent un effort complémentaire de la collectivité, d'autant plus que la taxe de séjour serait en baisse de 70 K€.

Nous proposons de solliciter la Commune pour une subvention annuelle, incluant la taxe de séjour d'un montant de 1 890 K€. (+250 K€)

## **V) BUDGET CAMPING**

### **Section de fonctionnement**

#### ***Recettes réelles de fonctionnement***

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante du Camping.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement sont de 83 K€. A noter, elles étaient de 59 K€ en 2022, soit une augmentation de 24 K€ (+ 41.57%) qui correspond principalement à la partie variable.

Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolu- tion en valeur	Evolu- tion en %
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	53 894,42	83 415,91	29 521,4 9	54,78%
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	5 001,00	0,00	-5 001,00	-100,00%
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	89	0		
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>58 984,42</b>	<b>83 415,91</b>	<b>24 520,4 9</b>	<b>41,57%</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>58 984,42</b>	<b>83 415,91</b>	<b>24 431,4 9</b>	<b>41,42%</b>

#### ***Dépenses réelles de fonctionnement***

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'office de tourisme, à savoir : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont d'un montant de 27 K€. A noter, elles étaient de 29 K€ en 2022, soit une baisse de – 2 k€ (-7.17%) due principalement à la baisse de la redevance (-3 k€).

Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolu- tion en valeur	Evolu- tion en %
011 - Charges à caractère général	2 220,61	2 178,41	-42,20	-1,90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	9 197,02	6 696,19	-2 500,83	-27,19%
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	9 625,00	10 000,00	375,00	3,90%
<b>TOTAL Dépenses Réelles</b>	<b>23 042,63</b>	<b>20 874,60</b>	<b>-2 130,00</b>	<b>-9,24%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 124,11	6 200,00	75,89	1,24%
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>	<b>29 166,74</b>	<b>27 074,60</b>	<b>-2 092,14</b>	<b>-7,17%</b>

### Résultat de fonctionnement 2023 :

Pour l'exercice 2023, nous avons donc un résultat courant estimé de 56 K€ et un résultat cumulé de 162 K€.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Résultat courant	29 817,68	56 341,31
Report N-1	76 117,22	105 934,90
Résultat cumulé	105 934,90	162 276,21

### Section d'investissement

#### Recettes réelles d'investissement :

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 K€. A noter, elles étaient de 6 K€ en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolu- tion en valeur	Evolu- tion en %
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>6 124,11</b>	<b>6 200,00</b>	<b>75,89</b>	<b>1,24%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 124,11	6 200,00	75,89	1,24%
<b>TOTAL</b>	<b>6 124,11</b>	<b>6 200,00</b>	<b>75,89</b>	<b>1,24%</b>

### Dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 0 K€.

A noter, elles étaient de 0 K€ en 2022.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Total Dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

#### Résultat d'investissement 2023 :

Pour l'exercice 2023, nous avons donc un résultat courant estimé de 6 K€ et un résultat cumulé de 152 K€.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023
<b>Résultat courant</b>	<b>6 124,11</b>	<b>6 200,00</b>
Report N-1	139 727,23	145 851,34
<b>Résultat cumulé</b>	<b>145 851,34</b>	<b>152 051,34</b>

#### Perspectives 2024 :

Le projet majeur, lié au camping et en cours de discussion avec les services de l'Etat, est la création d'un espace pour implanter des logements à destination des saisonniers de la station.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Absention adopte le rapport d'orientation budgétaire proposé

- **DECISIONS MODIFICATIVES**

- **Budget Annexe Balnéo**

Monsieur le Vice-Président présente la décision modificative, pour le Budget Annexe Balnéo

Monsieur le Vice-Président informe le comité Directeur qu'il convient d'abonder la section investissement de 96 000 € pour effectuer les travaux de fin d'année 2023.

11170 Code INSEE	OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN Budget Balneo	DM n°2 2023
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**  
DECISION MODIFICATIVE DU 13 DECEMBRE 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	96 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>96 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70611 : Prestations de services PSL + PARC	0.00 €	0.00 €	0.00 €	96 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>96 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>96 000.00 €</b>	<b>96 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	96 000.00 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>96 000.00 €</b>
D-168702 : Compte 168702	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2161 : Installations générales, agencements et aménagements divers	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	60 000.00 €	136 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>136 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>196 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>96 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>96 000.00 €</b>		<b>96 000.00 €</b>

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abs-tention accepte la décision modificative proposée pour le Budget Annexe Balnéo et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **Budget Général**

Monsieur le Vice-Président présente la décision modificative, pour le Budget Général.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abs-tention accepte la décision modificative proposée pour le Budget Général et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE DU 13 DECEMBRE 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-0021 Combustibles et carburants	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-003 Achats de matériel, équipements et travaux	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-003 Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-004 Fournitures administratives	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-006 Carburants	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-003 Autres matières et fournitures	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-007 Achats de marchandises	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-035 Locations mobilières	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-059 Maintenance	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-061 Matériaux	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-081 Documentation générale	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 Divers	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-033 Faux et expéditions	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-027 Publications	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-038 Divers	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-025 Voyages et déplacements	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-027 Péages	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-020 Autres	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 Charges à caractère général</b>	<b>272 500,00 €</b>	<b>373 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-021 Autre personnel extérieur	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-011 Taxe sur les salaires	0,00 €	56 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-035 Participations de co-employeurs à la formal. prof. Continue	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-034 Participations des employeurs à l'effort de construct	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0410 Salaires, personnel permanent	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0411 Salaires, personnel saisonnier	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0410 Prime ancienneté	0,00 €	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0413 13ème mois	0,00 €	57 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-044 Indemnités et avantages divers	5 000,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0410 Cotisations à T.U.R.S.S.A.F. personnel permanent	117 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0420 Cotisations Mutualité et Prévoyance Personnel permanent	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0421 Cotisations Mutualité et Prévoyance Personnel saisonnier	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0430 Cotisations ABELIO personnel permanent	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0431 Cotisations ABELIO personnel saisonnier	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-044 Cotisations au Pôle emploi	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0450 Cotisation médecine du travail personnel permanent	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) : données budgétaires révisées

Page 1 sur 2

- **SUBVENTION GRIUSSAN YACHT CLUB**

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre des animations portuaires destinées aux plaisanciers, le Gruissan Yacht Club organise chaque année des régates inscrites au calendrier de la Fédération française de Voile.

Afin d'accompagner les démarches du Port de Plaisance vers les plaisanciers, les fidéliser et leur apporter une formation dans le domaine de la plaisance (sécurité en mer, premiers secours, règles de courses à la voile, mécanique etc ..) il a été mis en place par le GYC des séances thématiques.

De plus dans un objectif de service auprès des plaisanciers, le GYC va apporter ses compétences en matière de formations et informations à leur attention en créant notamment des tutos vidéo qui seront intégrés dans la future application Plaisanciers dans le cadre de la digitalisation des services.

D'autre part dans le cadre du contrat skipper du GYC, le port contribue pour les bateaux qui font un minimum de régates annuelles locales (5), à la gratuité d'une manutention annuelle, sur déclaration du GYC.

Lorsque le GYC organise une régate et que des concurrents extérieurs au Port viennent y concourir, le stationnement est gratuit 7 avant et 7 jours après la régate et ce, dans la limite des places disponibles.

De plus, les animateurs de la Commission « Equipements » de l'OT ont souhaité rencontrer avec le Directeur Général les Président des associations nautiques afin d'harmoniser l'utilisation des locaux portuaires mis à disposition.

Dans ce cadre, le GYC, tout en étant le club référence des locaux affectés, à accepter d'en partager l'usage avec le Gruissan Croisière Club, Nautivoile et Go Voile.

Monsieur le Vice-Président propose d'allouer pour 2024, une subvention de fonctionnement de 5000 €.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention accepte d'allouer pour 2024, une subvention de fonctionnement de 5 000 € et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **SUBVENTIONS RENCONTRES DE LA BANDE DESSINEE 2024 REGION OCCITANIE - DEPARTEMENT DE L'AUDE - GRAND NARBONNE**

Monsieur le Vice-Président propose de solliciter la Région Occitanie, le Département de l'Aude et le Grand Narbonne pour l'obtention de subventions les plus importantes dans le cadre de l'organisation des rencontres de la Bande Dessinée qui auront lieu en Avril 2024.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention sollicite la Région Occitanie Midi Pyrénées, le Département de l'Aude et le Grand Narbonne pour l'obtention de subvention pour l'organisation des Rencontres de la Bande Dessinée 2023 et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **SUBVENTIONS DEFI WIND – DEFI KITE 2024 REGION OCCITANIE - DEPARTEMENT DE L'AUDE - GRAND NARBONNE**

Monsieur le Vice-Président propose de solliciter la Région Occitanie, le Département de l'Aude et le Grand Narbonne pour l'obtention de subventions les plus importantes possibles dans le cadre de l'organisation des Défi Wind et Kite 2023 du 3 au 12 Mai 2024

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention sollicite la Région Occitanie Midi Pyrénées, le Département de l'Aude et le Grand Narbonne pour l'obtention de subvention pour l'organisation des Défis 2024 et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **SUBVENTIONS BEACH RUGBY 2024 REGION OCCITANIE - DEPARTEMENT DE L'AUDE - GRAND NARBONNE**

Monsieur le Vice-Président propose de solliciter la Région Occitanie, le Département de l'Aude et le Grand Narbonne pour l'obtention de subventions les plus importantes dans le cadre de l'organisation de la Beach Rugby qui aura lieu sur la Plage des Chalets durant l'été 2024.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention sollicite la Région Occitanie Midi Pyrénées, le Département de l'Aude et le Grand Narbonne pour l'obtention de subvention pour l'organisation de la Beach Rugby 2024 et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **CONVENTION VILLE / OT / GRISSAN SPORT EVENEMENTS POUR TRAIL**

Madame Sylvie FERRASSE quitte la salle, car elle est concernée par la délibération à prendre

Monsieur le Vice-Président présente la convention tri partite entre la Ville, l'Office de Tourisme et Gruissan Sport Evènements pour l'organisation du Gruissan Poli Trail, annexée à la présente.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, avec 15 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention approuve la convention d'organisation présentée, autorise Monsieur le Directeur Général à signer la convention d'organisation et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **TARIFS ESPACE BALNEO LUDIQUE**

Monsieur le Vice-Président présente les 3 tarifs suivants pour l'Espace Balnéo Ludique

- **FONCTIONNEMENT HIVER**

Afin de participer aux économies d'énergie, la rivière extérieure de la balnéo ferme pour l'hiver dès que les températures extérieures chutent. Elle réouvre pour les vacances de Pâques.

Le bassin Nordique reste ouvert mais fermera dès que la température extérieure sera inférieure à 10° ou le vent supérieur à 50 km/h.

Les prix de l'entrée demeurent inchangés.

- **Tarifs aquagym et aquapalmes**

Face à la demande d'un tarif pour un abonnement annuel aquagym/aquapalmes, il est créé une prestation valable pour 12 mois moins 1 mois de vidange. Il comporte 176 séances maximum et 4 cours par semaine maximum, sur réservation). Prix 400€. Il n'est pas vendu en saison estivale lorsque le parc aqualudique est ouvert.

- **Tarifs promo sur les produits Phytocéane**

Afin de déstocker et d'assurer une rotation, le prix des produits Phytocéane en promotion est de (prix d'achat +10%)

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention valide les 3 tarifs proposés pour l'Espace Balnéo Ludique et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **CONVENTION ACTI CITY / ESPACE BALNEO LUDIQUE**

Monsieur le Vice-Président présente la convention Acti City pour l'Espace Balnéo Ludique

Information jeunesse est une association d'éducation populaire qui œuvre dans le champ de l'innovation éducative et sociale.

Convaincue que le développement individuel de chacun participe au progrès social de tous, ACTI CITY crée et développe des programmes en direction des jeunes audois.

Dans ce cadre, nous développons depuis plusieurs années un partenariat qui permet aux jeunes Audois de bénéficier de tarif préférentiel sur les entrées piscine sport loisirs et parc été.

**acti city**  
club partenaires

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
CONDITION D'ACCÈS POUR LES ABONNÉS

85 Rue de Verdun 14000 Carpiagne  
Tél 06 26 24 11 50  
partenariat@acticity.com

Nom de l'entreprise: Espace Balnéo  
Nom du signataire: SFOGGIA Thierry / J. MERIC  
Adresse: Av. des Baies  
CP/Ville: 14130 GRUISSAN  
Téléphone fixe: 04 68 75 60 50 portable (non diffusé): 06 77 35 91 24  
E-mail: E. SFOGGIA@gruissan-mediterranee.com Web: OU  NON  
 Offre Bon Plan  
 Offre Billetterie e.Pas

Détail de l'offre:

Date d'ouverture et de fermeture du site: du / / au: / /  
Horaires d'ouverture et de fermeture du site: de: H A: H

Billetterie valable jusqu'au: 31/06/2024

PRESTATIONS	tranche d'âge	PRIX PUBLIC	REMISE PARTENARIAT	PRIX DE PROMOTIONNEL	CODE VENTE
Entrée moins de 14 ans (Piscine)	14/13	4€	1€	3€	
Entrée plus de 14 ans (Piscine)	14/13	6€	2€	4€	

Dotations/lots/billets offerts: A compléter avec l'opérateur promotionnel de Acti City, les données sont très importantes pour les ventes.

Fait à: NARBONNE  
Le: 20/10/2023

Le partenaire des piscines s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Acti City ne s'engage pas à garantir l'accès au site. Acti City ne s'engage pas à garantir l'accès au site. Acti City ne s'engage pas à garantir l'accès au site.

Signature de Monsieur le Directeur Général: J. MERIC

Signature de Monsieur le Directeur Général: J. MERIC

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Absention valide la convention entre Acti City et l'Espace Balnéo Ludique, AUTORISE Monsieur le Directeur Général à signer la convention et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

## • MODIFICATION REGIE ESPACE BALNEO LUDIQUE

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en modification de la délibération, à la suite du comité directeur du 13/12/2023

Le Directeur de l'Office Municipal du Tourisme

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18.

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités locales et des établissements publics locaux.

VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents.

VU la délibération du Comité Directeur en date du 7 Septembre 2010 instituant une régie de recettes pour l'Espace Balnéo Ludique.

VU l'avis conforme du comptable public en date du 2 Septembre 2010.

### **Budget Espace Balnéoludique :**

Article 1 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 30 000.00 €

Article 2 : Le régisseur est tenu de verser à l'Agent comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 1 et au minimum une fois par mois.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention valide la modification de l'article 1 et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **TARIFS 2024 BUDGET GENERAL**

Monsieur le Vice-Président présente les tarifs 2024 du Budget Général. Tarifs qui restent inchangés par rapport à 2023.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention valide les tarifs 2024 du Budget Général et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **GRATUITE MAISON DE LA MEDITERRANEE**

Monsieur le Vice-Président propose la gratuité de la Maison de la Méditerranée pour :

- le 16 Mars 2024 – Société Membres Légion d'Honneur – Assemblée Général du Comité de Narbonne

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention accepte la gratuité proposée de la Maison de la Méditerranée et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **CONTRATS MARINAS**

Monsieur le Vice-Président présente aux membres présents le contrat modifié pour les titulaires des marinas.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention valide le contrat des marinas proposés et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **APPEL D'OFFRE « CREATION D'UN CLUB HOUSE ACTIVITEES TRADITIONNELLES LIEES A LA MER »**

Monsieur BELHABCHI quitte la salle car est concerné par la délibération à prendre.

Monsieur le Vice-Président présente le rapport de la commission de procédure adaptée pour :

- l'appel d'offre 2023-0016 PA Réalisation d'une salle de fitness en construction modulaire à Gruissan, Bassin Barberousse.
- L'appel d'offre 2023-0017 PA Location de structure modulaire et toilettes sèches.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 15 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Absention valide les décisions prises par la commission de procédure adaptée pour ces 2 marchés et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **AFFAIRE BLANCO COMERE / GORNI / OT**

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une plaisancière -titulaire d'une AOT annuelle pour son bateau (GALAAD OF BABS.B) sur le Port de Plaisance, n'a pas réglé ses loyers ou avec nombres de retards après multiples relances depuis 2016.

Le comptable spécial a engagé les procédures de recouvrements des 6770,54 € et a abouti à une saisie du bateau (5 mars 2018) avec mise aux enchères à la suite de l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance désignant les juges chargés de l'exécution. (21 Juin 2018.)

La mise aux enchères publiques a été fixée le 3 août 2018 sous le ministère de la SCP Lautier Sylvestre, huissiers de justice à Narbonne pour un montant de 85 000 €. En cas de carences d'enchères, le navire sera adjugé à l'Office de Tourisme.

Lors des enchères il y a eu carences d'offres. L'huissier a procédé à une baisse des prix, un participant en offrant 22 000 € compte tenu de l'état du dit navire.

L'office de tourisme a versé le trop-perçu (7473,37 €) de la vente par rapport à la créance à Mme Blanco Comère.

Cette dernière a fait appel de la décision disant que « suite à la carence d'enchère le bateau revenait à l'Office de Tourisme », décision confirmée le 29 novembre 2018 par la Vice-Présidente de la cour d'appel de Montpellier.

Le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Perpignan, sollicité par Mme Blanco Comère a décidé de délocaliser l'affaire sur de tribunal judiciaire de Nîmes, compte tenu que « *la SCP Lautier-Sylvestre, auxiliaire de justice, partie du litige qui ressort de la compétence d'une juridiction dans le ressort de laquelle celui-ci exerce ses fonctions, le demandeur (Mme Blanco-Comère), peut saisir une juridiction située dans un ressort limitrophe* »

Le Tribunal Judiciaire de Nîmes, par jugement du 03 Février 2023 confirme notamment que l'Office de Tourisme de Gruissan est devenu adjudicataire du navire pour un montant de 85 000 €, condamne les acheteurs (époux Gorni) à restituer le bateau à l'Office de Tourisme et ce dernier à rembourser les 22 000 € de la vente aux époux Gorni.

Face à cette situation, l'OT a fait appel de la décision auprès du Premier Président de la cour d'appel de Nîmes, avons engagé la responsabilité de la SCP Lau-er-Sylvestre, demandé la suspension de l'exécution provisoire ou consignation des sommes auprès de la CARPA et avons provisionné dans les comptes du Port de Plaisance la somme de 74 000 € (85 000 TTC- somme déjà payée à Mme Blanco-Comère). CF délibéra-on du CD d e l'OT n°06/2023 du 21 février 2023

Le 05 Décembre 2023, l'Agent Comptable de l'Office de Tourisme a reçu la signification de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Nîmes du 27 octobre 2023, dont l'entièreté dudit arrêt est joint à cette note.

Il est confirmé notamment que l'Office de Tourisme est adjudicataire du bateau pour un montant de 85 000 € même si le montant ne correspondait pas à la valeur réelle du navire.

Condamne la SCP Lau-er-Sylvestre à payer aux époux Gorni la somme de 54 000 € à titre de la plus-value apportée au navire (*note OT : réparation, remise en état, embellissement.*)

Condamne l'Agent comptable de l'Office de Tourisme au remboursement du prix de 22 000 € aux époux Gorni (*prix d'achat du bateau à l'OT lors de l'enchère.*)

Le tableau joint par notre cabinet d'avocat, pour le versement à la CARPA retrace toutes les décisions financières de ce jugement.

Nous disposons de 2 mois pour se pourvoir en Cassation, soit avant le 5 février 2024 et d'ici là préparer notre argumentaire.

Pour notre avocat, il pense qu'il ne faut pas aller en cassation mais négocier avec les époux Gorni pour qu'ils gardent le bateau, nous versent la somme que leur doit la SCP Lautier Sylvestre et que nous rendions à Mme Blanco Comère la valeur du bateau moins sa dette envers l'Office de Tourisme. Dans un tel cas la perte pour l'OT serait inférieure à 10 K€.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention autorise l'agent comptable de l'Office de Tourisme à engager la négociation et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE MISSIONS DE MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION**

Monsieur Hugues PASTUREL, Administrateur Titulaire, a fait part de sa démission de son mandat avec effet à l'issue de ce Comité, dernier de l'année.

Ses attributions :

- Président de la Commission des finances de l'Office de Tourisme
- Membre Titulaire de la Commission d'Appel d'Offre
- Membre Titulaire de la Commission de Délégations de Services Publics

Concernant la Commission d'Appel d'Offre et la Commission de Délégations de Services Publics, le titulaire est remplacé par son suppléant. Monsieur Jean-Pierre DOOGHE remplace Monsieur Hugues PASTUREL

À la suite de la démission de Monsieur Jean-Baptiste BESSE, Président de la Commission de Délégations de Services Publics, il est remplacé par son suppléant Michel CAREL

Monsieur Michel CAREL, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de l'Office de Tourisme souhaite être déchargé de sa Vice -Présidence. Il est fait appel à candidature et une seule personne se propose. Madame Alexia LENOIR, est élue à l'unanimité 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de l'Office de Tourisme.

Concernant la présidence de la Commission des Finances en remplacement de Monsieur Hugues PASTUREL, il est fait appel à candidature. Un seul membre se manifeste. Monsieur Michel CAREL est élu Président de la Commission des Finances de l'Office de Tourisme

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abs-tention nomme Madame Alexia LENOIR 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Comité Directeur, nomme Monsieur Michel CAREL Président de la Commission des Finances et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Di-recteur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **RECRUTEMENT RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'année 2024 sera marquée par le départ de la Res-ponsable Administrative et Financière, actuellement en poste avec un contrat « emploi cumul re-traité » depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Madame Anne Christine Martin a fait part de sa démission le 25 septembre 2023 et dispose d'un préavis de 3 mois. Cette dernière a accepté de prolonger jusqu'au 30 juin 2024 afin d'établir la clôture de l'exercice 2023, participer au recrutement de son(sa) remplaçant(e) et en assurer un tui-lage.

Dans cette période de 6 mois, elle prendra la totalité de ses congés payés dus (8 Février au 27 mars).

L'Office de Tourisme a lancé un appel à candidature via le cabinet de recrutement Randstad Search.

Nous avons audité après sélection par le cabinet, 6 candidates et en avons retenus 3 pour un entretien final.

Il est proposé de recruter Madame Caroline PEREA dont les compétences et le parcours pro-fessionnel correspond à nos attentes et ce dès le 18 décembre 2023.

Conditions : Recrutement en CDI  
Convention Collective 3175  
Période d'essai 4 mois (non renouvelable)  
Titre : Responsable Administrative et Financière  
Catégorie : Cadre en forfait jours  
Échelon 3.2 indice 2966

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abs-tention acte le recrutement de Madame Caroline PEREA, autorise Monsieur le directeur, après ac-cord du Président, conformément à l'article R 133 -13 du Code du Tourisme à signer le contrat de travail à contrat et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes me-sures d'exécution de cette délibération

- **PROLONGATION CONTRAT DIRECTEUR GENERAL**

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'année 2024 sera marquée par le départ du Direc-teur Général actuel, étant en obligation de faire valoir ses droits à la retraite, car en tant que contrac-tuel de droit public, il ne pourra aller au-delà de fin mars 2024 (limite d'Age : 67 ans).

Toutefois, compte-tenu de l'article L 556-3 du Code de la Fonction Publique précisant que la limite d'âge est reculée d'un an pour tout fonctionnaire ou contractuel qui, au moment où il atteignait sa cinquantième année, était parent d'au moins trois enfants vivants, à condition qu'il soit apte à l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Jean Claude MERIC étant dans ce cas (justificatifs fournis), en accord avec le Président, le contrat du Directeur Général est prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

Il assurera une période de transition avec son futur successeur dont la procédure de recrutement est en cours.

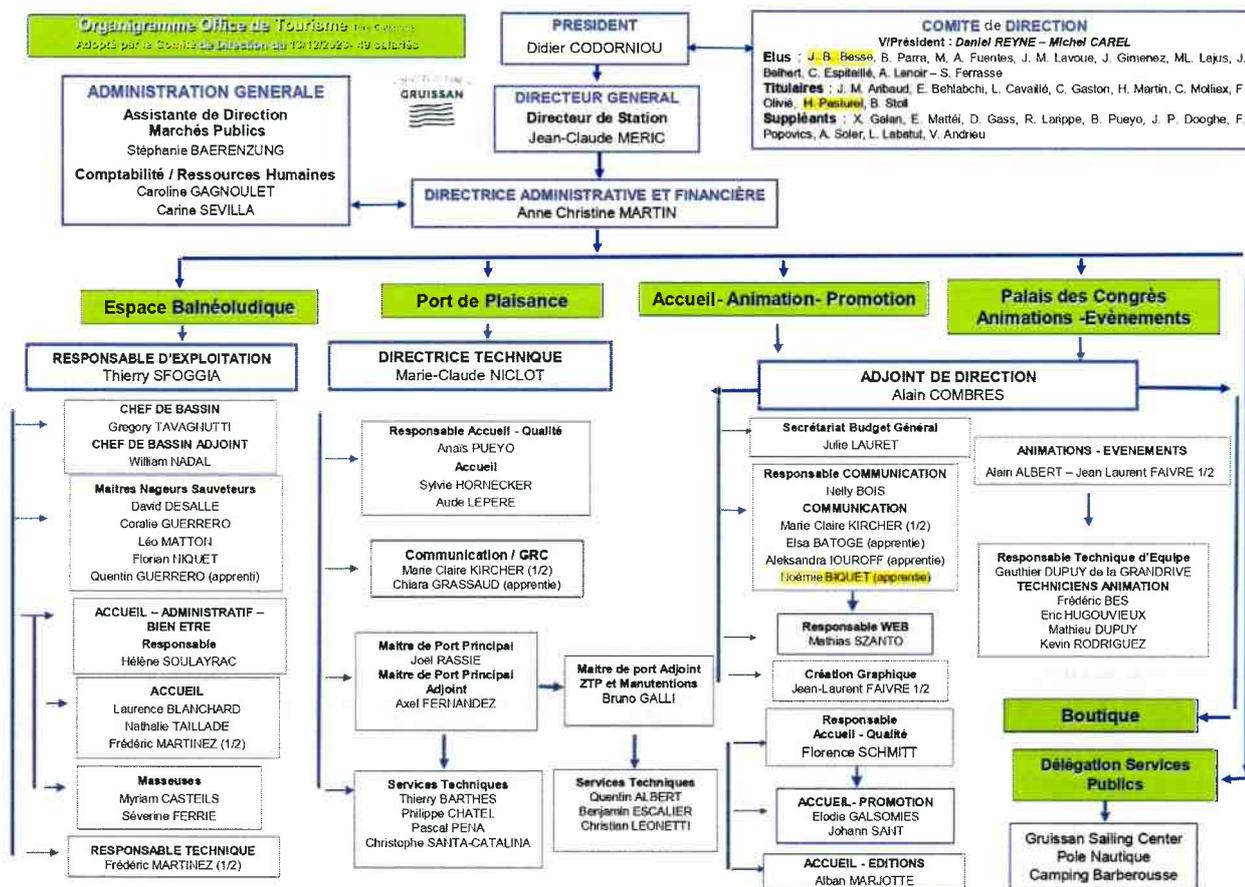
Selon le principe en cours à l'OT depuis l'origine où les CP acquis en année N sont consommés en N+1, pour assurer les grands événements du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et un tuilage avec le futur successeur ainsi que sa présence lors des vacances de la DAF en Février et Mars (solde des CP dus), en accord avec le Président, il ne prendra pas de congés payés tout au long du premier semestre 2024 (congés 2023 et acquis 2024 soit environ 63 jours) lesquels seront monétisés lors du solde de tout compte, en même temps que le CET. Le reste des CP 2022 en cours seront soldés du 15 Décembre au 7 janvier.

Son contrat de travail actuel et délégations de pouvoir se poursuivront aux mêmes conditions pour cette prolongation de 3 mois (indice 8955, inchangé depuis le 01/10/2016).

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Absention autorise la prolongation du contrat du Directeur Général jusqu'au 30 Juin 2024, autorise Monsieur le Président, à signer l'avenant au contrat, valide la monétisation des congés payés 2023 et 2024 et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

• **ORGANIGRAMME**

Monsieur le Vice-Président présente le nouvel organigramme de l'Office de Tourisme



Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 16 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abs-tention valide l'organigramme proposé et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00  
FAIT A GRUISSAN le 14/12/2023

Le Président

Didier CODORNIU  
Maire de Gruissan





# Acte à classer

012024

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

---

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-02-16T15-17-31.00 ( MI251047529 )

Identifiant unique de l'acte :

011-425127685-20240207-012024-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : approbation du compte rendu du 13 décembre 2023

Date de décision : 07/02/2024



---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte  
antérieur :

---

Acte : 012024.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

012024 CR.PDF

Type PJ : 99\_DE - Délibération

---

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/02/24 à 15:17

Par BAERENZUNG Stéphanie

Transmis

Date 16/02/24 à 15:17

Par BAERENZUNG Stéphanie

Accusé de réception

Date 16/02/24 à 15:22

Délibération rendue exécutoire le 16/02/2024 à 15h30

Pour le Président

Par Délégation

Le Directeur Général

Jean Claude MERIC